



MINISTRE DE LA PLANIFICATION DU  
DEVELOPPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION  
NATIONALE



Programme d'Appui à la Gouvernance

## MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE SONGA



Province BURURI

Bururi, Septembre 2006

# TABLE DES MATIERES

Pages

## LISTES DES BREVIATIONS

## PREFACE

## INTRODUCTION

<b>CHAPITRE I. DESCRIPTION PHYSIQUE.....</b>	<b>1</b>
1.1. Situation géographique.....	1
1.2. Organisation administrative.....	1
1.3. Climat.....	3
1.4. Relief et hydrographie.....	3
1.5. Les sols.....	4
1.6. Flore et faune.....	4
<b>CHAPITRE II. DEMOGRAPHIE.....</b>	<b>5</b>
2.1. Estimation de la population de la commune Songa de 2003-2010.....	5
2.2. Population et densité moyenne 2005 .....	5
2.3. Structure de la population commune Songa.....	6
2.4. Population active et population a charge.....	6
<b>CHAPITRE III. AGRICULTURE..... ;.....</b>	<b>8</b>
3.1. Généralités.....	8
3.2. Situation actuelle des principales cultures.....	9
3.3. Facteurs de production.....	12
3.4. Les Intervenants.....	14
<b>CHAPITRE IV . ELEVAGE.....</b>	<b>15</b>
4.1. Généralités.....	15
4.2. Situation actuelle de l'Élevage.....	16
4.3. Types d'Élevage et effectifs par espèce.....	17
4.4. Santé animale .....	22
4.5. Financement.....	24
4.6. Situation du personnel soignant.....	24
4.7. Principaux produits et sous-produits d'élevage.....	24
4.8. Intervenants.....	25
<b>CHAPITRE V. PECHE ET PISCICULTURE.....</b>	<b>26</b>

<b>CHAPITRE VI. FORETS.....</b>	<b>27</b>
6.1. Généralités.....	27
6.2. Boisements naturels .....	27
6.3. Reboisement ou boisement artificiel .....	27
6.4. Agro foresterie .....	27
6.5. Exploitation forestière .....	29
6.6. Intervenants.....	30
<b>CHAPITRE VII. INDUSTRIE ET RTISANAT.....</b>	<b>31</b>
7.1. Industrie.....	31
7.2. Artisanat.....	31
<b>CHAPITRE VIII. GEOLOGIE, MINES ET MINERAIS .....</b>	<b>33</b>
8.1. Situation actuelle du secteur.....	33
8.2. Matériaux de construction.....	33
<b>CHAPITRE IX. ENERGIE.....</b>	<b>34</b>
9.1 Energie hydroélectrique. ....	34
9.2. Desserte en énergie par les groupes électrogènes.....	34
9.3. Bois de chauffe .....	34
9.4. Intervenants .....	34
<b>CHAPITRE X. COMMERCE ET SERVICES .....</b>	<b>35</b>
10.1. Commerce .....	35
10.2. Les services.....	44
10.3. Intervenants.....	44
<b>CHAPITRE XI. ACTION SOCIALE.....</b>	<b>45</b>
11.1. Situation actuelle.....	45
11.2. Réinsertion et réinstallation des sinistrés.....	47
11.3. Habitat.....	48
<b>CHAPITRE XII. SANTE .....</b>	<b>50</b>
12.1. Etat actuel du secteur dans la commune.....	50
12.2. Données épidémiologiques.....	51
12.3. Données sur la vaccination.....	51
12.4. VIH / SIDA.....	51
12.5. Médecine traditionnelle.....	52
12.6. Situation des infrastructures sanitaires.....	52
12.7. Approvisionnement en eau .....	54
12.8. Intervenants.....	55

<b>CHAPITRE XIII. EDUCATION.....</b>	<b>56</b>
13.1. Enseignement formel .....	56
13.2. Enseignement informel .....	60
13.3. Gestion du système scolaire.....	61
13.4. Efficacité du système .....	61
13.5. Intervenants .....	61
<b>CHAPITRE XIV. JEUNESSE ET SPORTS.....</b>	<b>62</b>
14.1. Jeunesse.....	62
14.2. Sport.....	64
14.3. Patrimoine culturel.....	66
<b>CHAPITRE XV. JUSTICE.....</b>	<b>67</b>
15.1. Généralités.....	67
15.2. Services judiciaires.....	67
15.3. Infrastructures.....	69
15.4. Equipements.....	69
15.5. Personnel.....	69
15.6. Intervenants.....	69
<b>CHAPITRE XVI. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>70</b>
16.1. Facteurs favorables au développement.....	70
16.2. Contraintes au développement.....	71
16.3. Stratégies et actions à mener.....	73
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>85</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>90</b>

## LISTE DES ABBREVIATIONS

ABEC	: Association Burundaise des Exportateurs du Café
ASNS	: Appui aux Services Non Structurés
BTC	: Burundi Tobacco Company
BBCI	: Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura
BAD	: Banque Africaine de Développement
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COTEBU	: Complexe Textile du Burundi
COGEMAMI	: Compagnie de Gérance de la Mini-Huilerie de Minago
CFA	: Centre de Formation Artisanale
CPA	: Centre de Production Artisanale
CNAR	: Centre National d'Appareillage et de Rééducation
CNRSP	: Centre National pour la Réadaptation Socioprofessionnelles
CERES	: Centre d'Encadrement et de Réinsertion des Enfants Soleil
CAFOB	: Collectif des Associations Féminine et Organisation du Burundi
CDF	: Centre de Développement Familial
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
FAO	: Food Agriculture Organization
FNUAP	: Fonds des Nations-Unies pour la Population
IEC	: Information Education Communication
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
LOVINCO	:: Lovinfos Company
MPDR	: Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
OHP	:: Office de l'Huile de Palme
OTB	: Office du Thé du Burundi
OCIBU	: Office de Culture Industrielle du Burundi
OPDE	: Œuvre Humanitaire pour la Protection de l'Enfance Déshéritée
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPL	: Projet d'Appui à la Planification Locale et au Renforcement des Capacités des communautés

PNLS	: Programme National de Lutte Contre le Sida
RDC	: République Démocratique du Congo
RUPO	: Rumonge Palm Oil
RN	: Route Nationale
RP	: Route Provinciale
RC	: Route Communale
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement de l'Imbo
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage
SRD	: Société Régionale de Développement
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Acquis
SRDI	: Société Régionale de Développement de l'Imbo
TPO	: Transcultural Psychosocial Organisation
USAID	: United States of America for International Development
UNTH	: Unité Nationale de Transformation de l'Huile
UNICEF	: United Nation Infant and Children Found
VIH	: Virus d'Immuno - déficience Humaine

## PREFACE

*La Monographie de la commune est l'initiative du Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale (MPDRN) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle est élaborée pour mettre à la disposition de ses partenaires des informations spécifiques à la commune pour guider leurs interventions en matière de développement socio-économique de ladite commune .*

*En effet, cette monographie décrit, sur base des données tirées de la banque des données provinciale informatisée, la situation de référence de la commune : description physique, organisation administrative, situation actuelle des différents secteurs...*

*La démarche méthodologique appliquée pour l'élaboration de la banque des données et de la monographie a été fondée sur l'approche participative qui a impliqué, à toutes les étapes de leurs réalisations, environ 80 personnes ressources. Ces étapes concernent la conception des fiches de collecte de données, la collecte des données proprement dite, le dépouillement et le traitement des données, les travaux d'analyse, la consolidation, la validation et la rédaction définitive.*

*Aussi, le Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale voudrait-il, au terme de ce travail, adresser sa profonde gratitude à toutes les personnes physiques ou morales qui ont contribué à l'effort de réalisation de cette monographie, l'aboutissement de plusieurs centaines de pages manuscrites, très souvent reprises, raturées ou refaites dans le seul souci de formuler le meilleur diagnostic possible, sur la problématique du développement de la commune.*

*Le MPDRN remercie singulièrement tous les Ministères impliqués pour la mise à sa disposition de l'expertise de leurs cadres dont l'apport a été fort apprécié.*

*A l'Administrateur communal, aux techniciens communaux et des zones, aux responsables des projets et ONGs, aux différents experts, auteurs de cette monographie, il présente ses félicitations et tient à exprimer ses respects pour le travail accompli, cela dans un esprit de totale abnégation.*

*Le MPDRN exprime également sa gratitude au PNUD pour son assistance financière et logistique sans laquelle la matérialisation de ce travail n'aurait été qu'une utopie.*

*A toutes les personnes ressources de terrain qui ont accepté le sacrifice de se soumettre à d'interminables interviews parfois fastidieuses, au remplissage des fiches de collecte de données et questionnaires souvent compliqués à tous les services qui ont permis l'accès facile à leurs sources d'informations, le MPDRN apprécie à sa juste valeur leurs contributions.*

*Enfin, le MPDRN reconnaît, que malgré un gros effort de clarification et de mise à jour des données recueillies ainsi que leurs sources, il subsiste des limites quant à leur fiabilité totale. De ce fait, il sollicite la contribution de tous dans les prochaines actualisations de la banque des données informatisé et de la monographie communale afin qu'elles deviennent progressivement des sources d'informations de plus en plus fiables et ainsi faciliter le suivi des indicateurs d'exécution des différents instruments de planification tel que le CSLP.*

*En attendant, ces produits permettront prochainement la mise en place du plan local de développement afin de répondre aux préoccupations de la population de la commune .*

**LE MINISTRE DE LA PLANIFICATION  
DU DEVELOPPEMENT ET DE LA  
RECONSTRUCTION NATIONALE**

  
**Madame Marie-Goreth NIZIGAMA**



## INTRODUCTION

La présente étude a pour but de dresser un état des lieux et de situer le niveau de développement des secteurs tant économiques que sociaux atteint par la commune.

Inscrite d'abord dans le mandat du Projet d'Appui à la Planification Locale (PPL) et ensuite dans celui du Sous Programme Planification Locale (SPPL) du Programme d'Appui à la Gouvernance du PNUD, cette étude contient bon nombre de données susceptibles d'aider les planificateurs à mieux cerner et circonscrire leurs recherches pour une meilleure orientation du Gouvernement et autres décideurs dans leur prise de décisions pour un développement durable et harmonieux de tous les secteurs.

L'approche méthodologique utilisée pour la collecte des données reposait sur les enquêtes de terrain, les publications diverses de différents ministères, ainsi que des services, organismes et entreprises intervenant de près ou de loin dans les secteurs précités, les rapports des services provinciaux et les interviews effectuées sur terrain, ...

Aussi, un bon nombre de ces données doit-il être considéré comme des simples ordres de grandeur. Il s'agit particulièrement des données sur la démographie, l'agriculture, l'élevage, ...

Bien que réalisée dans un environnement professionnel très difficile, cette monographie constitue un outil important pour l'élaboration et la mise en place d'un «Plan de Développement communal»; cadre dans lequel devront évoluer les structures tant nationales qu'internationales impliquées dans le développement de façon à intégrer toutes les composantes du milieu en tenant compte des potentialités biophysiques locales et des caractéristiques sociales des populations concernées.

Enfin, le lecteur est prévenu que cette monographie est une œuvre humaine et que le MPDRN attend des suggestions en vue d'apporter des améliorations aux futures éditions qui seront réalisées dans les prochaines années.

# **CHAPITRE I. DESCRIPTION PHYSIQUE**

## **1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE**

La commune Songa est délimitée au (à l') :

- Nord par les communes Matana et Mugamba
- Nord-est par la commune Ryansoro
- Est par la commune Rutovu
- Sud par la commune Bururi
- Ouest par la commune Buyengero

La commune Songa est située à 32 km du chef lieu de la province.

### **1.1.1 Superficie en km<sup>2</sup>**

- Commune : 232,05 km<sup>2</sup>
- Province : 2.465 km<sup>2</sup>
- Burundi : 27.834 km<sup>2</sup>
- % Commune / Province : 9 %
- % Commune / Pays : 1 %.

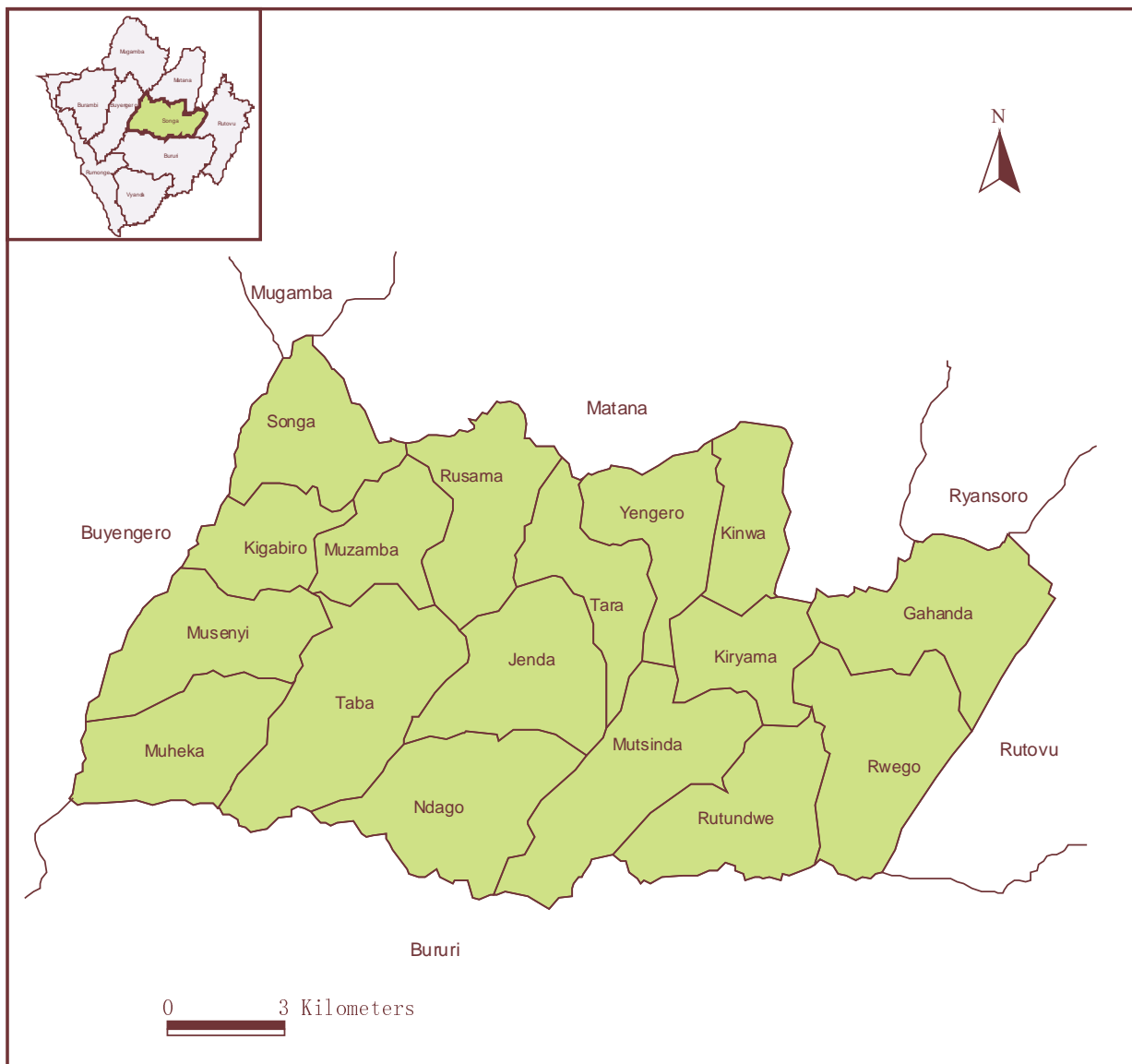
## **1.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

La commune Songa compte 5 zones subdivisées en 17 collines.

Ces 5 zones sont Muheka, Songa, Ruvumvu, Kiryama et Ndago.

Les 17 collines sont Gahanda, Jenda, Kigabiro, Kinwa, Kiryama, Muheka, Musenyi, Mutsinda, Muzamba, Ndago, Rusama, Rutundwe, Rwego, Songa, Taba, Tara et Yengero.

## Découpage administratif de la commune



### **1.3. CLIMAT**

Le climat de la commune Songa est de type tropical tempéré humide par l'altitude avec huit mois de saison pluvieuse et quatre mois de saison sèche.

#### **1.3.1. Régions naturelles.**

La commune Songa s'étend sur 2 régions naturelles à savoir le Bututsi et le Mumirwa.

##### **1.3.1.1. Région naturelle du Bututsi**

La région naturelle du Bututsi comprend une grande partie des hauts plateaux dans les zones Ruvumvu, Kiryama et Ndagó. Elle se caractérise par un (e) :

- Altitude comprise entre 1.900 et 2.500 m ;
- Climat relativement tempéré ;
- Pluviosité moyenne annuelle variant entre 1.300 et 2.000 mm ;
- Température moyenne annuelle variant entre 14 et 15 °C ;
- Végétation plus ou moins abondante.

##### **1.3.1.2. Région Naturelle du Mumirwa**

La région naturelle du Mumirwa couvre une partie de la zone Muheka et quelques collines de la zone Songa. Elle est dominé par un (e) :

- Altitude comprise entre 1.000 et 2.000 m ;
- Climat tropical à contre saison sèche ;
- Pluviosité moyenne annuelle de 1.550 mm ;
- Température moyenne annuelle de 18 °C ;
- Végétation abondante

### **1.4. RELIEF ET HYDROGRAPHIE**

#### **1.4.1. Relief**

La commune Songa s'étend sur deux régions naturelles, le Bututsi et le Mumirwa. Sa partie sud-est est située dans le Bututsi et sa partie nord-ouest dans le Mumirwa. Son altitude varie entre 1900 et 2180m.

#### **1.4.2. Hydrographie**

Quant à l'hydrographie, elle est dense et appartient à aux principaux bassins versants locaux : Les bassins versants des rivières Jiji, Kibarazi, Murembwe, Mugure et Ruvyironza.

## **1.5. SOLS**

En commune Songa les sols sont de deux types :

Les sols acides qui sont essentiellement localisés dans le Bututsi. Ces sols sont lessivés, avec une fertilité faible, aggravée par l'érosion. Le couvert végétal est dégradé sous les effets anthropiques avec disparition de la forêt dense ombrophile de montagne au profil d'une savane à hyparrhenia et pteridium. Suite au surpâturage, piétinement et aux feux de brousse, cette savane a été remplacée par des pâturages à eragrostis (Ishinge).

Dans le Mumirwa et les fonds des vallées, les sols sont alluvionnés et plus fertiles

## **1.6. FLORE ET FAUNE**

### **1.6.1. Flore**

La commune Songa connaît, dans sa partie sud, un prolongement de la réserve forestière de Bururi qui constitue la partie la plus méridionale du système de forêt de la crête Congo Nil. Comme la Kibira, cette réserve forestière est constituée de 3 types de végétation selon leur structure à savoir :

- Une forêt dense à plafond bas avec les espèces *Myrianthus holstii*, *tabernaemontana johnstonii* et *Dracaena afromontana* ;
- Une forêt semi claire avec de hauts arbres aux espèces *Entandrophragma excelsum*, *Chrysophyllum gorrungasanum*, *Symphonie globurifera*, *Ekebergia caensis* ;
- Une Forêt très clairsemée avec une végétation herbacée en dessous de laquelle on observe les espèces de *Ensete Ventricosom* (Bananier sauvage), *Racaena steudnesi*, *Macaranga spinosa*, *Albizia gummifera* et *barsama abyssinica*.

### **1.6.2. Faune**

La partie couverte par la réserve naturelle de Bururi est moins riche en mammifères. Par contre, la faune aviaire y est suffisamment représentée. Les reptiles sont dominés par les ophidiens. Les invertébrés n'y sont pas encore étudiés. Il est à signaler la présence des termitières à travers presque toute la forêt.

## **CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE**

### **2.1. ESTIMATION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE SONGA DE 2003-2010**

Les projections démographiques réalisées par l'unité de planification de la population sur base des résultats du recensement général de la population s'étendent jusqu'en 2003.

C'est donc à partir de ces données qu'on a allongé les projections jusqu'à l'année 2010 tout en supposant que le taux d'accroissement naturel est resté le même pour chaque province et pendant toute la période (1990-2010).

Tableau n°2.1 : Projection de l'évolution de la population de la commune Songa.

<b>Années</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Commune</b>								
Songa	44139	44947	45761	46607	47460	48328	49213	50113
<b>Total province</b>	<b>471009</b>	<b>479628</b>	<b>486619</b>	<b>497343</b>	<b>506445</b>	<b>515713</b>	<b>525150</b>	<b>534761</b>

### **2.2. POPULATION ET DENSITE**

#### **2.2.1. Population**

Commune : 45 761 habitants

Province : 486619 habitants

Pays : 7610584 habitants

% commune/province : 9,4

% commune/ pays : 0,6

#### **2.2.2. Densité**

Commune : 190 habitants / km<sup>2</sup>

Province : 198habitants /km<sup>2</sup>

Pays : 273habitants /km<sup>2</sup>

La densité moyenne de la commune Songa est inférieure à la densité de la province et à celle du pays. Elle plus forte dans la partie du Mumirwa, particulièrement en zone Muheka.

### **2.3. STRUCTURE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE SONGA**

La population de la commune Songa est extrêmement jeune. En effet, 68 % de la population de cette commune a moins de 25 ans.

Tranche d'âge	Population
0 -4	8285
5- 9	7385
10-14	6106
15-19	5236
20-24	3717
25-29	3044
30 -34	2360
35-39	1988
40-44	1403
45-49	1133
50-54	1071
55- 59	650
60-64	899
65-69	518
70-74	686
75-79	386
85 et plus	894
<b>Total</b>	<b>45761</b>

Source : Département de la population

### **2.4 . POPULATION ACTIVE ET POPULATION A CHARGE**

La population à charge est dans l'ensemble supérieure à la population active dans la commune Songa (24260 sur 21501, soit un rapport de dépendance de 1,12).

Le pourcentage moyen de la population active de la commune est d'environ 47%, il apparaît que chaque personne active de Songa se situant dans la tranche d'âge de 15 à 64 ans doit prendre en charge une personne non active, soit un plus jeune de moins de 15 ans, soit un plus âgé de plus de 64 ans.

Le revenu maigre d'une personne active de Songa doit être partagé avec 1,12 personnes pour satisfaire les besoins essentiels d'abord de survie et ensuite de développement. Cette situation est problématique et nécessite des actions d'appui pouvant influencer sur un changement que seuls les bénéficiaires ne peuvent amorcer.

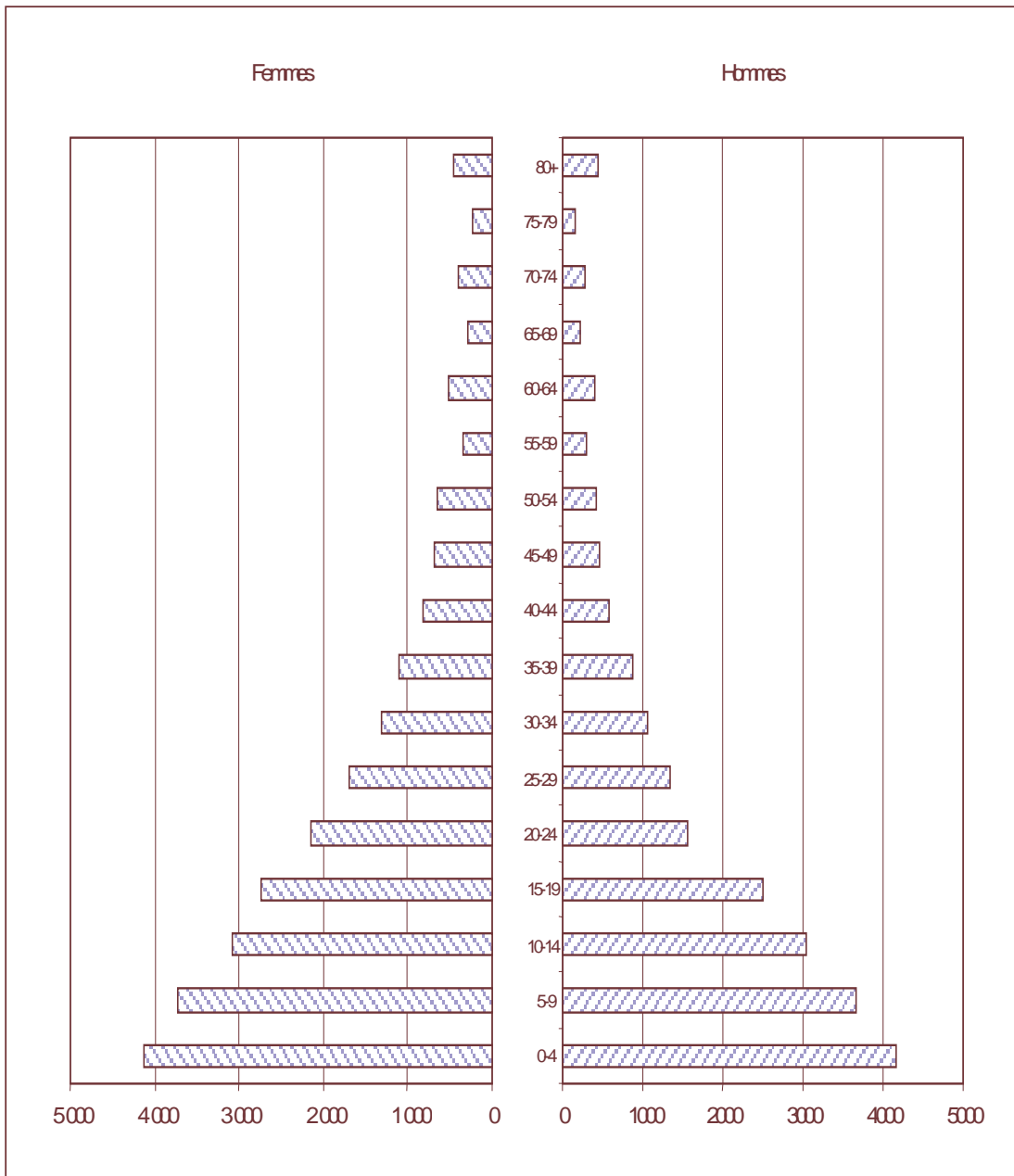
Ce taux de dépendance est en réalité plus élevé si on considère que la plupart des élèves et étudiants de 15 à 25 ans peuvent être également placés dans la catégorie des personnes inactives. Avec un taux de scolarisation au secondaire estimé à 18%, le taux de dépendance monte à 2.5.

Tableau n° 2.3 : Population active et population à charge

Communes	Population active (15-64 ans)			Population à charge (<15 ans et 65 ans et plus)			Rapport de dépendance	% de la population active
	M	F	M+F	M	F	M+F		
Songa	9520	11981	21501	11954	12306	24260	1.12	47
<b>Total province</b>	<b>106342</b>	<b>121836</b>	<b>228178</b>	<b>130054</b>	<b>128387</b>	<b>258441</b>	<b>1.13</b>	<b>47</b>

Source : Base des données du MPDR ; Service des ressources humaines RPHP 2003 (base 1990).

# Pyramide des âges de la population de la commune en 2005





## CHAPITRE III. AGRICULTURE

### 3.1. GENERALITES

La commune Songa est l'une des communes jadis touchées par la carence en produits alimentaires. En effet, les sols sont acides et fortement sur pâturés dans la partie de la région naturelle du Bututsi, au point que le couvert végétal est constitué principalement d'*Eragrostis sp*, espèce végétale indicatrice de dégradation.

Cependant grâce à l'apport de la fumure des animaux d'élevage et grâce à la pluviométrie assez régulière, les populations ont pu vaincre la famine qui fait rage ailleurs, surtout dans les provinces du Nord et de l'Est du pays.

La commune de Songa produit 14.3 % de la production vivrière provinciale et se classe en 3<sup>ème</sup> position.

Elle s'étend sur les régions naturelles du Bututsi et du Mumirwa.

L'agriculture occupe plus de 95% de la population qui s'adonne principalement à la production des cultures vivrières et industrielles, et dans une moindre mesure aux cultures maraîchères et fruitières.

Le système de production est traditionnel et présente les mêmes caractéristiques que celles rencontrées dans d'autres communes du pays. Il repose sur une multitude d'exploitations familiales de faibles superficies et les étendues de terre s'amenuisent progressivement dans la commune suite à l'accroissement démographique. L'extension des superficies est limitée par le manque d'intrants agricoles, aussi bien les semences que les fertilisants.

Les paysans utilisent un outillage rudimentaire et une main d'œuvre familiale essentiellement féminine. En plus des travaux champêtres, les femmes sont responsables des activités ménagères et de transformation des produits agricoles pour l'autoconsommation d'abord, ensuite la commercialisation du surplus au marché.

Les engrais chimiques et les produits phytosanitaires sont d'usage dans la commune Songa grâce à l'appui du projet de développement agrosylvopastoral du Bututsi. Ainsi, les rendements et les techniques culturales s'améliorent-ils dans la commune.

Le mode de culture prédominant est l'association des cultures.

La commune connaît trois saisons culturales à savoir : saison A de septembre en février, saison B de février en juin et saison C de juillet en décembre.

Certaines cultures telles que le bananier, le manioc, le caféier occupent le terrain toute l'année.

Le régime foncier pratiqué dans la commune est de type coutumier reconnaissant les droits de propriété et d'exercice aux familles au sein desquelles les individus ont des droits et des devoirs. La famille se partage l'espace et les ménages l'exploitent.

Le mode de faire-valoir direct est le plus usité que le fermage et le métayage.

L'alimentation de base est composée principalement d'aliments à prédominance glucidique, notamment les féculents dont, en ordre d'importance : la patate douce, la pomme de terre, la banane, le maïs, le manioc et le haricot.

Le seul aliment de prédominance protidique consommé quotidiennement est le haricot.

L'huile de palme, complément nutritionnel en lipides dans la consommation alimentaire journalière est vendue par des commerçants en provenance des zones Gasanda, Buruhukiro et Mudende des communes Bururi, Rumonge et Buyengeru.

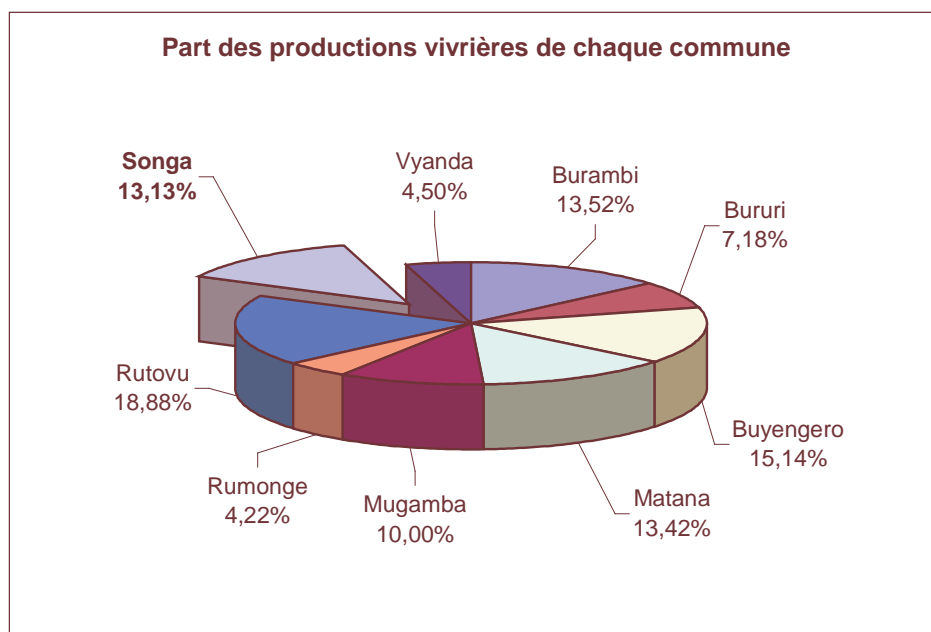
## 3.2. SITUATION ACTUELLE DES PRINCIPALES CULTURES.

### 3.2.1. Cultures vivrières

Tableau 3.1. Productions moyennes des cultures vivrières par commune dans la province en tonnes

Cultures Communes	Banane	Haricot	Maïs	Manioc	Patate douce	Pomme de terre	Riz	Colocase	Blé	Petit pois	Production totale
1. Burambi	3840	1282	306	27872	20386	4175	-	405	1682	26	59974
2. Bururi	6095	2005	3993	3520	7920	7749	-	493	0	85	31860
3. Buyengero	-	1017	1031	43849	11911	7992	-	245	183	913	67141
4. Matana	11400	1031	3186	05	8701	3498	-	295		25	59536
5. Mugamba	6075	527	5908	-	4298	19703	-	4801	2460	568	44340
6. Rumonge	1400	349	734	14166	1853	-	74	160	-	-	18736
7. Rutovu	16403	1477	5764	6186	42295	11137	-	452	29	17	83760
<b>8. Songa</b>	<b>14371</b>	<b>2685</b>	<b>8207</b>	<b>11779</b>	<b>11748</b>	<b>9450</b>	-	-	-	-	<b>58240</b>
9. Vyanda	3300	1810	2165	2564	4910	4599	16	493	0	83	19940
Province	62884	12183	31294	109941	114022	68303	90	7344	4354	1717	412132
Proportion %	15,26	2,96	7,59	26,68	27,67	16,57	0,02	1,78	1,06	0,42	100
Classement	4 <sup>eme</sup>	6 <sup>eme</sup>	5 <sup>eme</sup>	2 <sup>eme</sup>	1 <sup>ere</sup>	3 <sup>eme</sup>	10 <sup>eme</sup>	7 <sup>eme</sup>	8 <sup>eme</sup>	9 <sup>eme</sup>	

Source :DPAE Bururi.

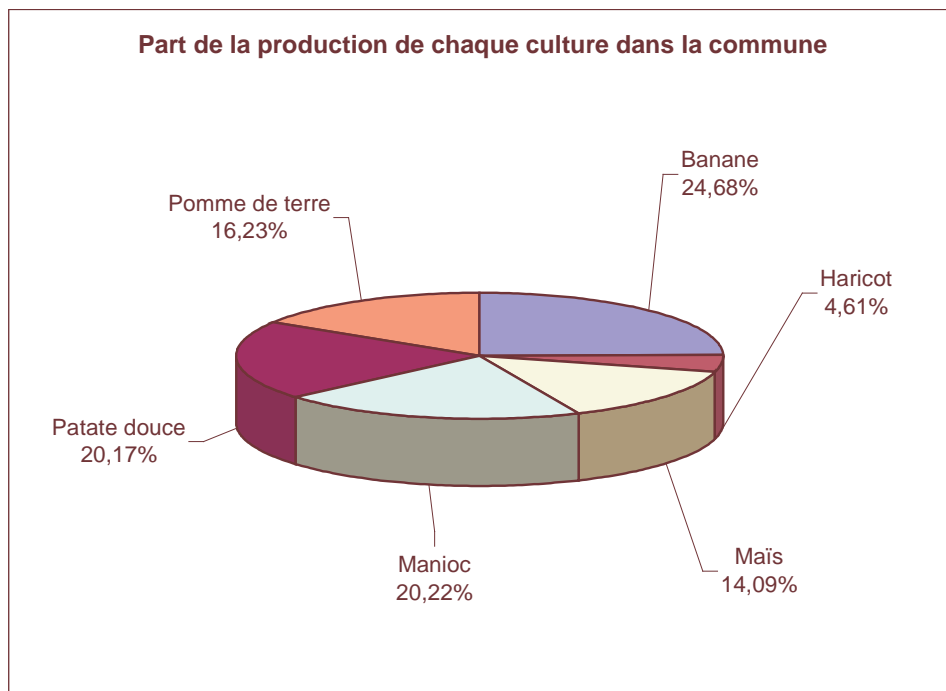


Par rapport à la production totale de la province, la commune Songa produit 13 % et occupe la 3<sup>ème</sup> place. La commune Songa produit 26 % du maïs et 22 % du haricot et se place pour ces cultures en première position au niveau provinciale.

En terme de production moyenne, la commune occupe la 2<sup>ème</sup> place dans la production de la banane et les 3<sup>èmes</sup> places pour la patate douce et la pomme de terre avec respectivement 23%, 10% et 14% de la production totale de ces cultures dans la

Tableau 3.2 : Evolution des productions moyennes de cultures vivrières dans la commune.

Année \ Cultures	Banane	Haricot	Maïs	Manioc	Patate douce	Pomme de terre	Productions totales
2001	20520,8	2307,5	7100	10311	6874	8248,8	57363,1
2002	21056,2	2600	8000	10924,6	7283	8739,6	60605,4
2003	21520,8	2914	8967	13450,5	8917	10760,1	68532,4
2004	4272	2914	8000	13450	17834	8740	57214
2005	4483	2690	8967	10760	17834	10760	57499
Production moyenne	14371	2685	8207	11779	11748	9450	58240
Production totale de chaque culture dans la province	62884	12183	31294	109941	114022	68303	
Proportion de la production communale par rapport à la province (%)	23	22	26	11	10	14	
Classement de la commune dans la province	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	
Proportion de chaque culture vivrière par rapport à l'ensemble de la production dans la commune (%)	24,68	4,61	14,09	20,22	20,17	16,23	
Classement des cultures dans la commune.	1 <sup>ère</sup>	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	



Concernant l'importance des cultures dans la commune, la banane occupe la première place avec 25 % de la production totale des cultures, suivi par le manioc (20,2%) et la patate douce (20, 1%).

Dans l'ensemble, la commune Songa ne souffre pas de famine, puisqu'elle diversifie ses cultures vivrières.

### **3.2.2. Cultures industrielles**

Les cultures industrielles rencontrées dans la commune Songa sont le café dans la partie du Mirwa.

Tableau n°3.6. Evolution des plantations caféières des 3 dernières campagnes (Campagnes 1999-000, 2000-2001 et 2001-2002).

Campagnes Communes	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Moyenne	%	Rang
1. Burambi	1.607.946	1.806.297	2.022.515	1.812.253	19.2	2ème
2. Bururi	1.716.088	1.648.878	1.721.429	1.695.465	18	3ème
3. Buyengero	2.497.519	2.487.494	2.677.334	2.554.116	27.1	1ère
4. Matana	68.641	33.400	37.060	46.367	0.5	9ème
5. Mugamba	84.698	87.846	89.441	87.328	1	8ème
6. Rumonge	466.222	475.760	535.132	492.371	5.3	6ème
7. Rutovu	452.220	443.220	476.132	457.191	4.9	7ème
<b>8. Songa</b>	<b>697.114</b>	<b>695.471</b>	<b>752.622</b>	<b>715.069</b>	<b>7.6</b>	<b>5ème</b>
9. Vyanda	1.022.784	1.054.573	1.136.338	1.071.232	11.4	4ème
<b>Total</b>	<b>8.613.232</b>	<b>8.732.939</b>	<b>8.971.871</b>	<b>9.447.993</b>	-	

Source : DPAE

Concernant l'évolution des plantations caféières au cours des campagnes de 1999 à 2002, la commune Songa occupe la cinquième position au niveau provincial, avec une moyenne annuelle de 715.069 plants ; soit 7,6 % du total des plants de la province.

### **3.2.3. Cultures maraichères**

Les principales cultures maraichères pratiquées à Songa sont les choux blancs, la tomate, les amarantes (irengarenga), les aubergines, les courgettes et les oignons blancs et rouges. La production de ces cultures est mal connue faute de système de collecte des données et des structures d'exploitation organisées.

### **3.2.4. Cultures fruitières.**

Les principales cultures fruitières sont les avocatiers, les pruniers, l'ananas, les agrumes,....

### **3.3. FACTEURS DE PRODUCTION**

Le développement du secteur agricole passe obligatoirement par l'utilisation rationnelle des facteurs de production.

Ces facteurs sont nombreux et variés. Certains contribuent directement à la production (terre, main d'œuvre agricole, intrants, ...) tandis que d'autres lui viennent en appui (recherche, vulgarisation, financements...).

#### **3.3.1. Disponibilité**

La densité moyenne de la commune est de 190 habitants au km<sup>2</sup>. C'est l'une des plus basses de la province et le fait que la commune dispose des terres encore vierges où l'on peut implanter des centres semenciers ou autres projets. Comparé au reste du pays la commune semble encore à l'aise sur ce point, dans la partie du Bututsi.

Les marais non encore aménagés constitue un potentiel pouvant dégager des surfaces importantes pour l'agriculture, particulièrement le long de la Jiji et de la Kibarazi.

Les superficies des marais dans la commune Songa se présentent comme suit :

#### Superficies des marais de la commune

Marais	Superficies totales des marais en 2005			
	Des marais (en ha)	Aménageables (en ha)	Aménagées (en ha)	Disponibles à aménager (en ha)
Jiji	35	35	18	8
Kibarazi	25	25	20	12
Murembwe	15	15	10	7
<b>Total Com. Songa</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>48</b>	<b>27</b>

Source : DPAE Bururi

La commune Songa dispose encore de 75 ha de marais aménageables.

Dans ces marais, on y cultive du maïs, de la patate douce, des choux, de la pomme de terre et parfois du haricot.

L'importance de cette superficie représente 12,35 % des disponibilités au niveau de la province.

### **3.3.2. Travail : Main d'œuvre**

En commune Songa, plus de 90% la population s'occupe de l'agriculture. Celle-ci demeure donc le plus grand employeur de la commune. Les exploitations agricoles utilisent exclusivement la main d'œuvre familiale. La prestation des membres de famille n'est pas rémunérée. Les rares salariés se rencontrent dans les structures telles que la SOGESTAL

De ce qui précède, l'on peut conclure que la majorité de la population est désœuvrée et le chômage quasi présent dans toute la commune, d'où l'exode rural des jeunes vers les centres urbains à la recherche de petits emplois.

### **3.3.3. Intrants agricoles**

La commune Songa dispose d'un centre semencier de 2.5 ha à Ruvumvu exploités par 3 privés multiplicateurs de semences qui y produisent de la pomme de terre. En 2005, ils ont produit 25 tonnes de pomme de terre.

#### 3.3.3.1. Semences améliorées

En ce qui concerne la disponibilisation des semences, la commune Songa a reçu en 2005 les quantités suivantes :

- Maïs : 0.2 tonnes
- Pomme de terre : 1 tonne
- 51 600 cordes de patate douce
- Cultures maraîchères : 1250 sachets

#### 3.3.3.2. Fertilisants et produits phytosanitaires

Concernant les engrais et produits phytos, la commune a reçu :

- 4.5 tonnes d'engrais NPK
- 100 kg de dithane
- 10 Kg de ridomil
- 5 l de soumithion

#### 3.3.3.3. Vulgarisation et système d'encadrement.

A l'image des autres communes, la commune de Songa dispose d'un personnel technique affecté en permanence à la commune. Il s'agit, au niveau de chaque commune, de Technicien Agronome A2 et 1 Technicien Vétérinaire A2. Au niveau de zone 1 Assistant Agricole A3 par colline et 1 Infirmier Vétérinaire A3 par colline. En plus de ces techniciens, les cadres provinciaux font régulièrement des tournées pour le suivi des activités de la DPAE.

### **3.4. INTERVENANTS.**

La DPAAE, le Projet Bututsi, le PRASAB.

### **3.5. Ecoulement des productions**

La commercialisation des produits agricoles, dernier maillon très déterminant du processus de la production agricole et d'élevage, constitue la principale source de revenu pour la population de la commune, comme ailleurs dans la province.

Cependant, il n'existe actuellement aucune réglementation sur la commercialisation dans la commune. Les prix sont libéralisés ; il n'y a ni fixation ni contrôle des prix. Les rencontres entre acheteurs et producteurs se font de façon informelle.

Les prix sont généralement discutés librement entre les deux parties en présence et le niveau de transaction se règle par la loi de l'offre et de la demande.

Seuls les produits BRARUDI et le sucre sont réglementés, le prix des intrants agricoles comme engrais sont aussi réglementés.

La grande partie de la production vivrière, des légumes et des fruits est commercialisée de façon informelle. Elle s'effectue d'abord au niveau des collines où les opérateurs économiques achètent directement auprès des producteurs ; ensuite au niveau des marchés hebdomadaires ruraux.

Les produits sont vendus soit directement aux consommateurs, soit aux intermédiaires qui les écoulent sur les marchés urbains.

La commercialisation des produits vivriers se réalise sur les marchés de Kiryama, Manyoni, Ndago et Horezo et Nyabitanga.

Les marchés urbains de Matana et de Bururi reçoivent beaucoup de produits en provenance de Songa. Le marché de Kabumburi en commune de Buyengeru reçoit une quantité non négligeable des produits vivriers de Songa.

## **CHAPITRE IV : ELEVAGE**

### **4.1. GENERALITES**

Dans la commune Songa, le système extensif est le principal mode de production animale, mais des systèmes semi-intensifs commencent à se développer sous l'effet de la pression démographique et le besoin d'intégrer l'élevage à l'agriculture pour la restauration et le maintien de la fertilité des sols.

Le cheptel bovin de la commune est constitué de la race locale Ankolé, parfois croisé avec Sahiwal, Montbéliard et la race Frisonne. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels.

Le système semi-intensif ou intégré qui est préconisé par les projets et ONG qui appuient dans le repeuplement du cheptel est le résultat d'une évolution lente mais irréversible du système extensif. En effet, la diminution des pâturages due à la pression démographique dicte le besoin d'une intensification et d'une intégration agro-sylvo-zootechnique avec plus d'utilisation de la fumure organique et de résidus de récolte.

Les cadres et agents communaux, les écoles, les congrégations religieuses, les camps militaires ainsi que quelques commerçants se lancent dans l'élevage autour des agglomérations et pratiquent de plus en plus le système semi-intensif à intensif avec des bovins croisés laitiers.

Comparé à l'élevage de bovins, les autres types d'élevage (ovins et caprins) sont moins importants. Ces petits ruminants sont élevés presque exclusivement en mode extensif traditionnel.

Les systèmes d'élevage avicole reposent exclusivement sur le système traditionnel où on élève le plus souvent en liberté quelques poules. L'élevage avicole traditionnel ne dégage pas de revenus importants, mais en revanche, il coûte pratiquement rien et ne requiert aucun travail particulier.

L'élevage familial progressiste est fortement développé autour des petits centres où résident des communautés scolaires ou religieuses. La taille de ces fermettes avicoles est modeste (20 à 100 poules) et les infrastructures sont relativement sommaires. La spéculation principale est la production d'œufs à partir des poulettes de souches pondeuses.



## 4.2. SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE

Tableau n°4.1. : Situation du cheptel et volailles de la province en 2005

Espèce Commune	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles	Total des espèces animales	% par rapport à la province	Classement
1. Burambi	4027	10493	19049	561	19384	53514	14,1%	2 <sup>ème</sup>
2. Bururi	16750	4323	7715	1622	15315	45725	12%	3 <sup>ème</sup>
3. Buyengero	3514	5751	6665	592	4947	21469	5,7%	9 <sup>ème</sup>
4. Matana	12102	5103	8532	1926	14900	42563	11,2%	4 <sup>ème</sup>
5. Mugamba	26110	15570	15255	595	14110	71640	19%	1 <sup>ère</sup>
6. Rumonge	2391	2100	15172	780	15600	36043	9,5%	6 <sup>ème</sup>
7. Rutovu	15993	3021	9512	929	12667	42122	11%	5 <sup>ème</sup>
<b>8. Songa</b>	<b>12000</b>	<b>3200</b>	<b>6054</b>	<b>3950</b>	<b>6100</b>	<b>31304</b>	<b>8,2%</b>	<b>8<sup>ème</sup></b>
9. Vyanda	6350	5850	10130	975	12300	35605	9,4%	7 <sup>ème</sup>
<b>Total</b>	<b>99237</b>	<b>55411</b>	<b>98084</b>	<b>11930</b>	<b>115323</b>	<b>379985</b>		

Source : DPAE Bururi 2005

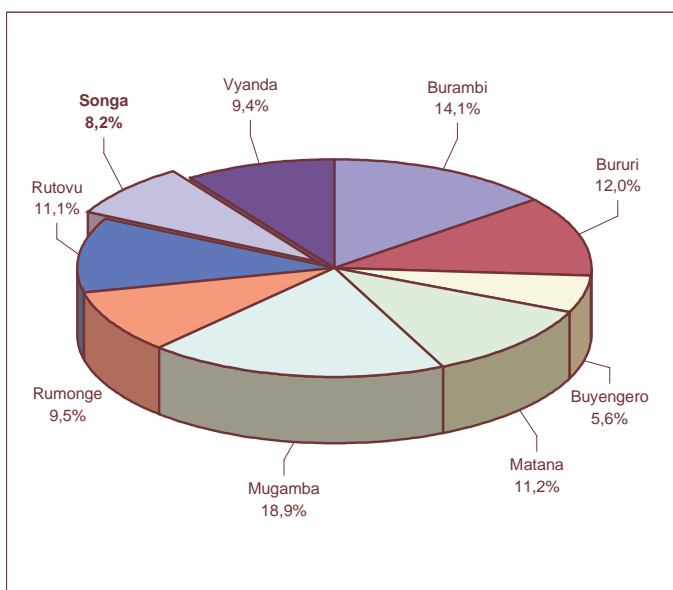
Le cheptel de la commune est essentiellement composé des bovins, ovins, caprins, porcins et de la volaille.

Le tableau 4.1 donne la situation des espèces animales de la commune dans la province en 2005 :

- L'élevage de volaille avec 6100 têtes occupe la 8<sup>ème</sup> place;
- L'élevage des caprins avec 6054 occupe la 9<sup>ème</sup> position ;
- L'élevage des bovins avec 12000 occupe la 5<sup>ème</sup> place ;
- L'élevage des ovins avec 3200 occupe la 7<sup>ème</sup> position ;

La commune Songa occupe la 8<sup>ème</sup> place dans l'élevage de l'ensemble du cheptel et volailles au niveau de la province.

Part de la commune dans l'effectif du cheptel de la province en 2005



Part de chaque espèce dans l'effectif du cheptel de la commune en 2005

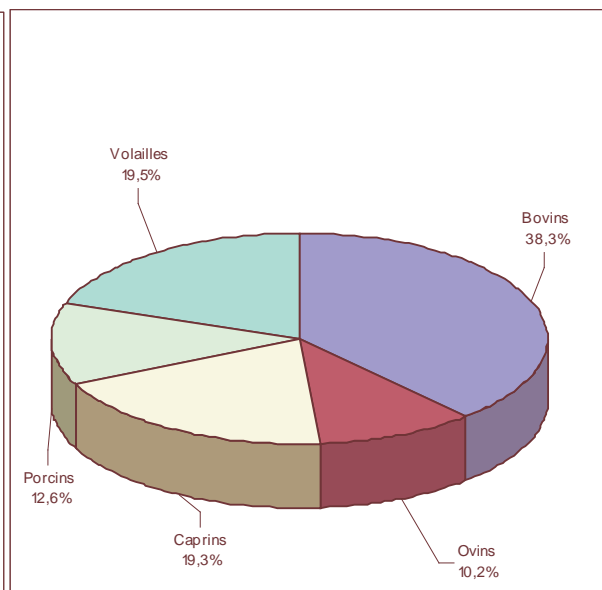


Tableau n° 4.2. Evolution des espèces de 2001 à 2005

Année	Bovins	Ovins	caprins	porcins	volailles	Total cheptel de la commune
2001	11126	3873	5566	1248	6094	29908
2002	11678	4072	5843	1386	6397	31378
2003	12637	6030	8280	1616	7331	37897
2004	11000	3000	5005	3610	6020	30639
2005	12000	3200	6054	3950	6100	33309
Ecart	874	-673	488	2702	6	
%	7	-21	8	68	1	
<b>Total province 2005</b>	<b>98237</b>	<b>55112</b>	<b>97847</b>	<b>11110</b>	<b>115363</b>	
Effectifs de la commune par rapport aux effectifs de la province %	12,1	5,8	6,17	33,11	5,28	
Classement de la commune dans la province	5 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	8 <sup>ème</sup>	

Source : DPAE Bururi

### **4.3. TYPES D'ELEVAGE ET EFFECTIFS PAR ESPECE.**

#### **4.2.1. Elevage des bovins**

##### 4.2.1.1. Du système d'exploitation

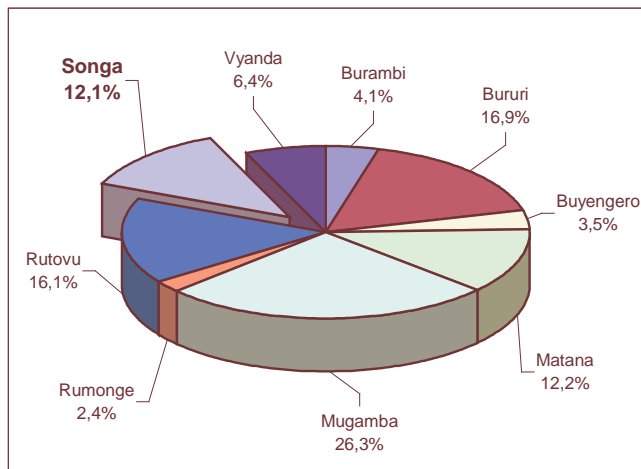
Le système d'élevage bovin se répartit en trois systèmes d'importance inégale :

- *le système extensif traditionnel* touche la majorité du cheptel bovin communal constitué de la race locale Ankolé, parfois croisé avec Sahiwal, Montbéliard, Frisonne et Ayrshire. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels. Ce système se trouve surtout dans les zones pastorales d'altitude.
- *Le système semi-intensif ou intégré* est le résultat d'une évolution lente mais irréversible du système extensif. En effet, la diminution des pâturages due à la pression démographique dicte le besoin d'une intensification et d'une intégration agro-sylvo-zootechique avec plus d'utilisation de fumier et de résidus de récolte. Il utilise des races croisées.

##### 4.2.1.2. Des effectifs

Dans la commune Songa, les effectifs des bovins à la fin 2005 s'élèvent à 12000 têtes de race locales et race améliorée confondue.

## Part de la commune dans l'effectif du cheptel bovin de la commune dans la province en 2005



### 4.2.2. Elevage des ovins

#### 4.2.2.1. Du système d'exploitation

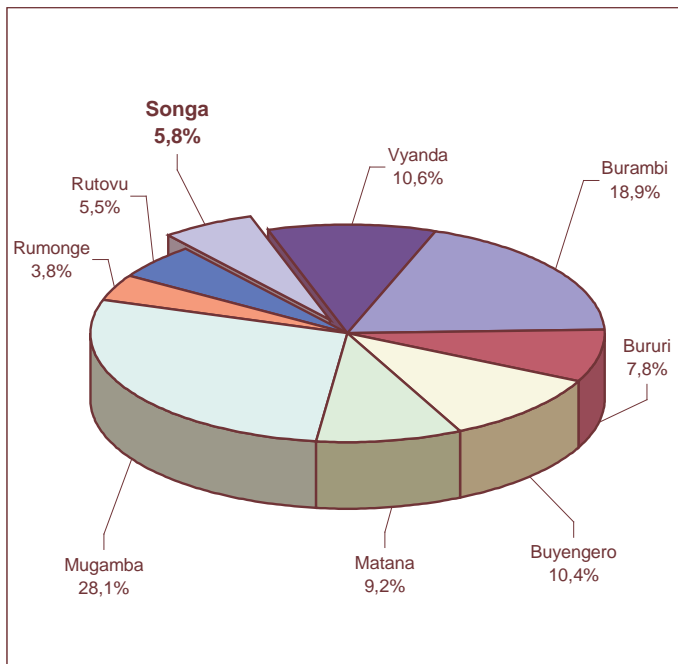
Les systèmes d'élevage ovin se répartissent en deux systèmes d'importance inégale :

- *le système extensif traditionnel* touche la quasi-totalité du cheptel ovin communal, essentiellement constitué de la race locale. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels derrière les bovins. Ce système se trouve surtout dans les zones de moyenne altitude à densité démographique encore modérée et dans les zones pastorales d'altitude.

#### 4.2.2.2. Des effectifs

Dans la commune Songa, les effectifs des ovins à la fin 2005 s'élèvent à 3200 têtes de race locales.

## Part de la commune dans l'effectif du cheptel ovin de la commune dans la province en 2005



### 4.2.3 Elevage des caprins

#### 4.2.3.1. Du système d'exploitation

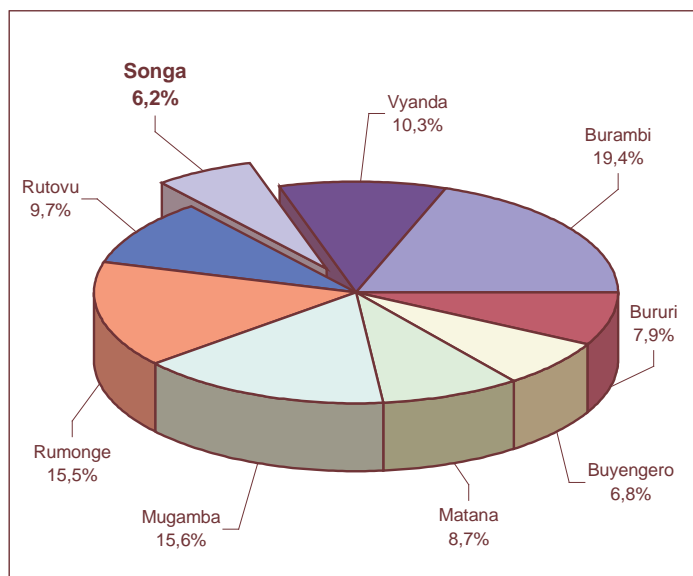
Les systèmes d'élevage caprin se répartissent en deux systèmes d'importance inégale :

- *le système extensif traditionnel* touche la quasi-totalité du cheptel caprin communal constitué essentiellement de la race locale. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels d'une part, ou le cheptel reste attaché à des cordes et broute sur place. Ce système se trouve dans les zones pastorales de la commune.

#### 4.2.3.2. Des effectifs

Dans la commune Songa, les effectifs des caprins à la fin 2005 s'élèvent à 6054 têtes dont quelques tauriaux boucs de race améliorée et des chèvres de race locales

### Part de la commune dans l'effectif du cheptel caprin de la commune dans la province en 2005



#### 4.2.4. Elevage des porcins

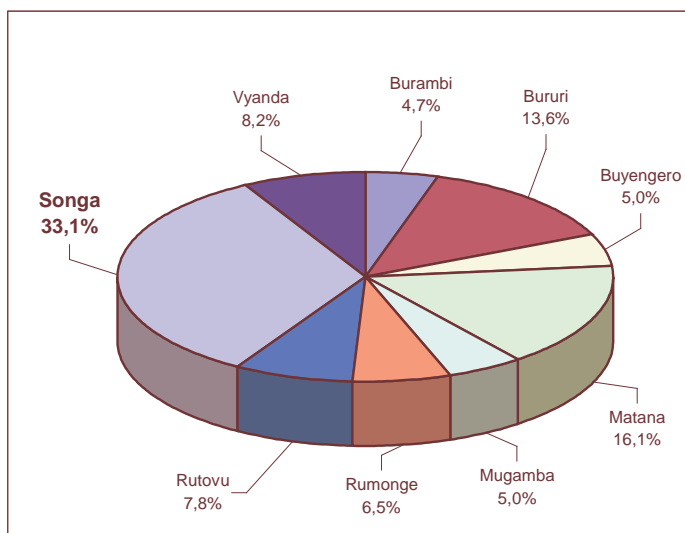
##### 4.2.4.1. Du système d'exploitation

Les systèmes d'élevage porcin se répartissent en trois : l'élevage traditionnel, l'élevage semi-intensif et l'élevage intensif. L'élevage traditionnel est le seul rencontré dans la commune. Les porcs sont de race locale. L'alimentation est basée sur l'apport de verdure, de restes de cuisine et de résidus de récolte.

##### 4.2.4.2. Des effectifs

Dans la commune Songa, les effectifs des porcins à la fin 2005 s'élèvent à 3950 têtes de race locales.

### Part de la commune dans l'effectif du cheptel porcin de la commune dans la province en 2005



#### 4.2.5. Elevage de la volaille

##### 4.2.5.1. Du système d'exploitation

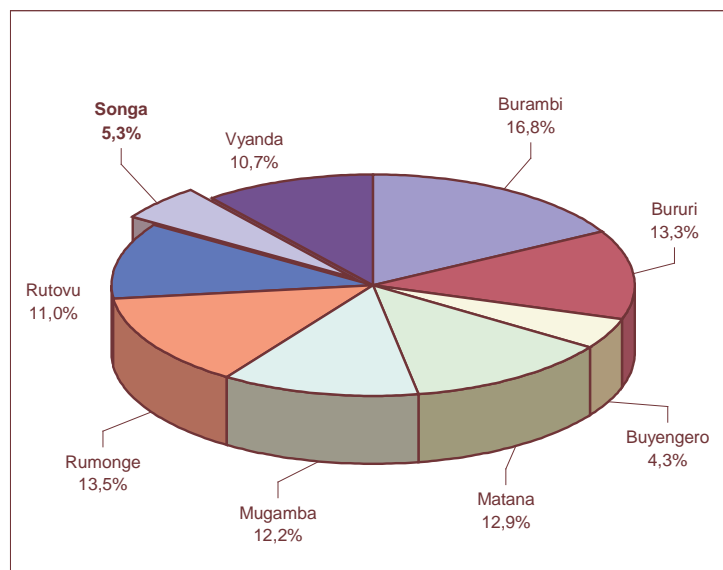
Le système d'élevage avicole se répartit ici aussi en trois à savoir le système traditionnel qui est largement dominant, surtout en milieu rural où on élève le plus souvent en liberté quelques poules. L'élevage avicole traditionnel ne dégage pas de revenus importants, mais en revanche, il coûte pratiquement rien et ne requiert aucun travail particulier.

L'élevage familial progressiste est fortement développé les ménages. La taille de ces fermettes avicoles est modeste (10 à 20 poules) et les infrastructures sont relativement sommaires. La spéculation principale est la production d'œufs à partir des poulettes de souches pondeuses.

##### 4.2.5.2. Des effectifs

Les effectifs de la volaille s'élèvent à 6100 têtes à la fin de l'année 2005. Aucune race améliorée n'est signalée pour cette espèce d'élevage.

**Part des effectifs de volailles de la commune dans la province en 2005**



#### **4.4. SANTE ANIMALE**

##### **4.4.1. Principales maladies**

Le bulletin vétérinaire révèle que les maladies les plus fréquentes sont les verminoses et les abcès chez les bovins, les ovins, les caprins et les porcs. La protozoonose et la fièvre aphteuse sont aussi fréquentes chez les bovins et l'ectyma contagieux chez les caprins. Les verminoses constituent une réelle menace pour l'élevage du tout cheptel en général.

Tableau n° 4.3. : Bulletin vétérinaire de la commune en 2005.

Nom de la maladie	Bovins	Caprins	Ovins	Porcs
<b>Maladies bactériennes</b>				
Endométrite	75	0	0	0
Mammites	58	8	0	20
Abcès	53	15	4	19
<b>Maladies Virales</b>				
Fièvre aphteuse	3750 (en 2004)	0	0	0
Dermatose nodulaire	0	0	0	0
Ectyma contagieux	0	30	0	0
<b>Maladies parasitaires</b>				
Verminoses	6500	1800	1000	2400
Proto zoonose	2500	0	0	0
<b>Maladies ectoparasitaires</b>				
Teignes	60	0	0	0
Gales	24	0	0	180
<b>Autres</b>				

Source : DPAE- Service élevage

##### **4.4.2. Modes thérapeutiques**

###### **4.4.2.1. Traitement préventif**

La lutte contre les maladies à allure épizootique est menée sous forme de prophylaxie. Il s'agit du respect des règles d'hygiène et sanitaires (suppression des sources d'infestation, hygiène des lieux de stabulation, ...) et des vaccinations. Le dépistage externe et interne ainsi que les vaccinations, moins fréquentes dans la province, sont effectuées sur l'initiative des éleveurs.

#### 4.3.2.1. Traitement curatif

Il s'agit des soins à base de médicaments administrés aux animaux reconnus malades après le diagnostic : les antibiotiques, les antiparasitaires internes, externes et sanguins, les antipyrétiques et les fortifiants.

#### 4.3.2.2. Amélioration génétique.

La diffusion des races améliorées se fait entre éleveurs et la diffusion des taureaux géniteurs se fait par le projet Bututsi ainsi que quelques traces de l'insémination artificielle. Il n'est pas signalé d'intervention dans la commune en matière de repeuplement du bovin amélioré. Il est fait mention de la distribution de 32 bovins et 129 caprins depuis 2004. D'habitude, les éleveurs sont tenus de garder ses animaux en stabulation, mais les bénéficiaires violent souvent cette convention.

Les statistiques fournies par le Vétérinaire communal révèlent que dans la commune, il y a 10 fermettes élevant 174 bovins améliorés en stabulation permanente.

#### 4.3.3. Infrastructures zoo sanitaires et équipements

Avant la crise, la commune comptait 2 centres vétérinaires, 1 pharmacie vétérinaire, 12 couloirs d'aspersion et 3 dipping tank. Le fonctionnement de toutes ces infrastructures est actuellement interrompu. La population se demande la réhabilitation et la réfection de ces infrastructures.

Tableau n° 4.4 : Situation des infrastructures zoosanitaires de la commune.

Commune	Type d'infrastructures	Nombre	Localité	Etat	Disponibilité
Songa	Centres vétérinaire	2	Gahanda	Mauvais	Interrompue
			Mubanga	Bon	Interrompue
	Dipping tank	3	Gahanda	Mauvais	Interrompue
			Mabuga	Mauvais	Interrompue
			Manyoni	Mauvais	Interrompue
			Mubanga	Mauvais	Interrompue
			Rwego	Mauvais	Interrompue
	Couloir d'aspersion	12	Gahanda	Mauvais	Interrompue
			Mubuga	Mauvais	Interrompue
			Manyoni	Mauvais	Interrompue
			Mubanga	Mauvais	Interrompue
			Rwego	Mauvais	Interrompue
	Pharmacie vétérinaire	1	ADEI	Mauvais	Interrompue
			Manyoni		

Source : DPAE- Service élevage



#### **4.3.4. Approvisionnement en produits vétérinaires .**

Tous les produits vétérinaires sont commercialisés par les privés et dans une moindre mesure par l'Etat. Ils se paient au comptant, l'Etat n'accordant plus de subventions. Toutefois, l'Etat intervient quand il y a apparition des épizooties en effectuant des vaccinations en masse.

Les produits les plus sollicités sont : les Vermifuges, les Acaricides, les Antibiotiques, les Antithéleriens, les Vitamines, les Antiseptiques et les Sulfamides.

#### **4.5. FINANCEMENT**

Tous les frais relatifs aux soins du bétail sont à la charge des éleveurs.

Il n'existe aucune structure de financement qui accorde des crédits au secteur élevage.

Il arrive des fois que certaines ONG, Organismes internationaux et des structures provinciales et/ou communales de l'élevage interviennent par la mise à disposition des fonds de roulement en médicaments pour les soins des animaux des exploitants encadrés et même du bétail en général.

#### **4.6. SITUATION DU PERSONNEL SOIGNANT**

En commune Songa, comme partout ailleurs dans les autres communes de la province Bururi, la responsabilité de l'encadrement de l'élevage revient à un Technicien Vétérinaire (A2) qui supervise les Techniciens Vulgarisateurs (A3) au niveau de chaque zone. Jusqu'en 1993, les Aides Infirmiers Vétérinaires (A4) aidaient les agris éleveurs dans les soins vétérinaires et les contrôles sanitaires au niveau des collines. Depuis lors, ce maillon de la chaîne d'encadrement a été supprimé et la vulgarisation en paie les frais.

#### **4.7. PRINCIPAUX PRODUITS ET SOUS-PRODUITS D'ELEVAGE**

Il n'y a pas de productions animales organisées comme telle. Les productions du lait et des œufs sont trop faibles pour un élevage extensif. La ferme de Kiryama produit 2500 kg de fromages. Le conditionnement des peaux et du cuir n'est pas connu dans la commune. Les petits animaux sont vendus sur les marchés de Kiryama, Manyoni, Nyabitanga, Ndago et Horezo. La commune ne connaît pas de marché du gros bétail. Ces animaux sont vendus au marché de Matana.

En 2005, les services de la comptabilité communale renseignent que 404 ovins et 500 caprins ont été vendus sur le marché de Ndago tandis que 505 ovins et 636 caprins ont été vendus sur les marchés de Nyagitanga et Horezo en zone Muheka.

La production de viande peut être estimée à travers le nombre d'animaux abattus qui figure dans les statistiques de la commune. Pour la même année, ils donnent les statistiques des animaux abattus en commune Songa comme suit : 544 bovins, 948 caprins, 512 ovins et 790 porcs.

Tableau n°4.5 : Statistiques des animaux abattus dans la commune

<b>Centres d'abattage</b>	<b>Bovins</b>	<b>Caprins</b>	<b>Ovins</b>	<b>Porcs</b>
Kiryama	128	123	51	354
Rwabuga (Ndago-Ruvumvu)	92	115	34	190
Manyoni (Songa-Muheka)	324	710	407	246
<b>Total</b>	<b>544</b>	<b>948</b>	<b>512</b>	<b>790</b>

#### **4.8. INTERVENANTS**

En commune Songa, les intervenants dans le secteur « Elevage » sont principalement le Projet Bututsi et le PRASAB. D'autres partenaires comme les associations de développement donnent, néanmoins, un appui important pour la performance de ce secteur.

## **CHAPITRE V : PECHE ET PISCICULTURE**

La commune Songa n'a pas d'accès sur le lac Tanganyika. Les cours d'eau qui traversent la commune ne sont pas de nature à contenir des poissons.

La pisciculture n'est pas pratiquée. Les essais initiés par le projet DAPA ont littéralement échoué.

# CHAPITRE VI : FORETS

## 6.1. GENERALITES.

En 1931, la création de boisements communaux par l'administration coloniale était devenue obligatoire ; les collectivités étaient tenues de procéder chaque année, à leur profit, à l'établissement de boisements à raison d'un hectare par 300 contribuables. Ces boisements dépassaient rarement 1 à 2 hectares. Ce n'est qu'à partir de 1976 que les premières grandes plantations ont été établies et depuis lors, les projets de reboisements se sont succédés.

## 6.2. BOISEMENT NATUREL

En commune Songa, il n'y a pas de boisements naturels

## 6.3. REBOISEMENT OU BOISEMENT ARTIFICIEL

15 boisements ont été cédés à des écoles (infrastructures sociales) et à des particuliers pour l'exécution de leurs projets. Les attributions se sont accentuées pendant la crise socio-politique qui a secoué le pays.

Les 57,5ha de boisements artificiels de la commune se répartissent de la façon suivante :

Tableau n°6.1 : Situation des boisements artificiels dans la commune

Zones	Localisation du boisement	Type d'essence	Superficie en ha	Propriétaire	Etat d'entretien
Muheka	Ngandu	Eucalyptus	4,5	Communal	Mauvais
Kiryama	Banza	Eucalyptus	20	Etat	Mauvais
	Gikuyo	Eucalyptus	30	Etat	Mauvais
	Rwego	Eucalyptus	3	Communal	Mauvais
<b>Total commune</b>			<b>57.5</b>		

## 6.4. AGROFORESTERIE

Les objectifs de reboisement étaient la production de bois de feu et de petite construction, de bois d'œuvre et poteaux électriques, de charbon de bois, la régulation des sources et des cours d'eau ainsi que la lutte contre l'érosion.

### 6.4.1. Types d'agroforesterie

#### 6.4.2.1. Systèmes agro sylvicoles

- Méthode Taungya et techniques apparentées aux cultures dans des plantations forestières
- Arbres dans l'espace assigné aux cultures : arbres fruitiers, arbres à bois, arbres d'ombrage, légumineuses forestières et arbres de valeur ainsi associée à l'agriculture.
- Arbres juxtaposés à l'espace cultural ex : haies, brise –vent.

Les petits boisements villageois et autres plantations de ce type, même s'ils peuvent apparaître comme des arbres juxtaposés à l'espace cultural, ne sont pas classés dans

les systèmes agro sylvicoles car ils ne participent pas au principe même d'association arbres cultures avec ce que cela suppose comme effets relationnels directs entre arbres et cultures.

#### 6.4.2.2 Systèmes sylvopastoraux

- Pâturage dans les plantations forestières
- Pâturage dans les formations végétales naturelles (forêt claire, savanes arborées...)
- Arbres de valeur (à bois, fruits, fourrage, essences, fixatrices d'Azote..) dans les pâturages.

#### 6.4.2.3. Systèmes agro sylvopastoraux.

- Cultures et élevage dans des plantations forestières.
- Pâturage dans les formations végétales naturelles (forêt claire, savanes arborées...)
- Arbres juxtaposés à l'espace agro-pastoral

#### 6.4.2.4. Spécifiques

- apiculture,
- utilisation d'arbres à usages multiples

Les systèmes rencontrés dans la commune sont :

- Cultures sous jeunes plantations : haricot sous *Cedrella serrulata* ;
- Ombrage sur cultures commerciales : *Grevillea robusta*, caféiers sous *Albezia*;
- Etablissement de brise-vent : *Hakea saligna*, *Eucalyptus*, *cassia seamea* ;
- Réseau de haies de délimitation de parcours (paddock age) : *Acacia mearnsii*, *Eucalyptus cinerea* ;
- Lutte anti érosive : terrasses, banquettes plantées d'arbres ;
- Haies vives en limite de parcelles, le long des sentiers *Euphorbia tirucalli*, *Leucaena sp*, *Dracaena sp*,
- Haies vives pour les cultures en couloir : *Leucaena sp*, *calandra callothyrsus*,
- Haies fourragères composées d'herbes et arbustes ligneux : *Tripsacum sp*, *Setaria Sp*, avec *leucaena sp*, *calliandra sp*, ...

### 6.4.3. Les intrants

#### 6.4.3.1. Productions des plants

Dans la commune Songa, les producteurs de plants forestiers sont uniquement l'Etat et les groupements locaux.

Les efforts de reboisement de plusieurs partenaires ont permis la production des milliers de plants forestiers et agro forestiers comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 6.2. : Production forestière

Producteurs	Nombre de plants produits
	2005
Privés	
Groupements locaux	500.000
Commune	
Etat	6.358.153
Autres (projets, ONGs)	
<b>Total Commune</b>	<b>6.858.153</b>

Source : DPAE Bururi

Les plants sont distribués aux populations à base de prix fortement subventionné de 20 à 30 francs Bu le plant.

#### 6.4.3.2. Les essences utilisées

Les types d'essences essentiellement utilisés sont notamment l'eucalyptus, callitris, pinus, gré, cyprès, grevillea...

### 6.5. EXPLOITATION FORESTIERE

Dans la commune, les produits de forêt sont le bois d'oeuvre (planches), de service, le charbon et le bois de chauffe.

#### 6.5.1. Energie ( bois de feu et charbon de bois)

Les différents usages du bois ainsi que les estimations des productions sont présentés dans le tableau suivant :

Bois de feu		Bois d'oeuvre		Bois de services	
Charbons (nbre de sacs)	Stères ( m 3)	Planches (nbre)	Madriers (nbre)	Perches (nbre)	Poteaux (nbre)
29.010	2990	87120	105540	1300	61806

Source : Service forestier

##### 6.5.1.1. Bois de feu

Le bois de chauffe fait l'objet de ramassage et/ou de coupe (abattage des arbres par machette, hache...) puis transporté au lieu de consommation ou mis en tas sur place pour vente.

##### 6.5.1.2. Charbon de bois

La production du charbon de bois est issue d'un processus de transformation appelé « Carbonisation »

La méthode traditionnelle de carbonisation en vigueur dans la province consiste en une fausse meule en terre. Cette technique rudimentaire consiste à empiler les billes de bois en veillant qu'elles se serrent les unes contre les autres sur le sol préalablement nettoyé.

Le tas ainsi constitué est couvert de feuillage et d'une épaisse couche de terre d'environ 20 à 30 cm.

L'opérateur met le feu à un emplacement prévu pour le foyer et où il a préalablement placé des brindilles de bois très sèches pour faciliter l'allumage. Ce foyer n'est couvert que lorsque les billes vertes du tas prennent feu.

Ce feu progresse lentement et le bois est carbonisé. L'apparition des cheminées en désordre dans le tas et la cuisson de la couche de terre couvrant le tas sont les seuls indicateurs que le bois a complètement brûlé et il ne reste qu'à attendre le refroidissement pour récupérer le charbon. La carbonisation n'est complète qu'à la conversion de la fumée noir foncé en bleu clair.

### **6.5.2. Transformation des produits forestiers**

On dénombre dans toute la commune les unités de travail de bois suivants :

- Nombre de scieries : 176
- Nombre de menuiseries : 59
- Nombre de fabriques de charbon : 54

### **6.6. INTERVENANTS**

- MINAGRI à travers la DPAE et le projet Bututsi
- PRASAB à travers le COPED
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- Les associations des productions de plants agricoles.

## **CHAPITRE VII : INDUSTRIE ET ARTISANAT**

### **7.1. INDUSTRIE**

La commune Songa ne dispose d'aucun type d'industrie sur son territoire

### **7.2. ARTISANAT**

#### **7.2.1. Généralités**

Il est remarquable que le secteur de l'artisanat dans cette commune ait connu ces derniers temps beaucoup de contraintes dans le développement ; ceci suite à l'absence d'une politique claire en matière du développement artisanal.

Le secteur artisanal a souvent été délaissé et relégué au dernier rang des autres secteurs socio-économiques. Il ne serait pas alors étonnant de remarquer qu'après analyse de l'évolution de ce secteur combinant les aspects de production et de formation, l'essor connu n'est en aucun cas satisfaisant.

Cependant il constitue une alternative sérieuse pouvant désengorger le secteur agricole étouffé par la surpopulation et la pression insoutenable sur le facteur terre.

Le secteur est caractérisé par un vaste éventuel d'activités variées à travers lesquelles on distingue 3 types d'artisanat à savoir : l'artisanat de production, l'artisanat de service et l'artisanat d'art

Chaque type d'artisanat s'articule sur une série de filières

#### **7.2.2. Situation du secteur artisanal**

##### **7.2.1.1. Artisanat de production**

Appelé également « Artisanat Utilitaire », il est le plus pratiqué dans la commune et accapare le plus grand nombre d'artisans et d'unités de production artisanales. Il comprend différents métiers qui, dans l'exécution, possèdent une phase de transformation notamment : la menuiserie pour la filière « Bois », la tuilerie et la briqueterie pour la filière « Terres cuites et carrières », la Forge et Constructions Métalliques pour la filière « Métal », la vannerie et la fabrication des brosses et sacs à main pour la filière « Fibres Végétales », la broderie et la couture pour la filière « Textile ».

Cette catégorie d'artisanat est rencontrée dans la commune avec une qualité de produits variable suivant l'exigence et le pouvoir d'achat de la clientèle ainsi que le niveau technique du savoir-faire de l'artisan.

Il n'existe pas de constructions métalliques, car la forge rencontrée se limite à la petite fabrique d'outils managers comme des serpettes, des couteaux, des haches à bois, etc.

Le nombre d'artisans recensé par filière se présente comme suit :

- Menuiseries : 6



- Forge : 3

Les unités artisanales de production sont installées pour satisfaire des besoins locaux mais aussi extérieurs à la commune surtout en matière de menuiserie ;

#### 7.2.1.2. Artisanat de service

En commune Songa l'artisanat de service est en grande partie rencontrée dans les centres de négoce. Les artisans qui s'adonnent à ce type d'activités rendent des prestations de services qui, en grande partie sont en rapport avec les réparations des équipements ménagers (radio, montre) ; les réparations et entretien des moyens de déplacement (véhicule, motos, vélos, etc ....) ; bref, ce domaine est prospère suite aux relations entre clients et artisans. Il est généralement propriété privée des artisans.

Dans la commune Songa on rencontre les filières suivantes :

Couture : 2 (à Kiryama et Rumeza)

Soudure : 1

Atelier de réparation électro mécanique : 1 à Kiryama

Cordonnerie: 1 à Rumeza

#### 7.2.1.3. Artisanat d'art

Les activités de ce type d'artisanat débouchent sur la production d'objets plutôt décoratifs. Il commence à prendre forme parallèlement au développement du tourisme. Se retrouvent dans cette catégorie : la sculpture sur bois, sur métal, en argile ; le travail sur les pierres précieuses ; la peinture sur tissus, sur bois, en feuille de bananier ; la pyrogravure etc.

En commune Songa, il n'est pas signalé ce genre d'artisanat.

### **7.2.2. Infrastructures artisanales**

Les infrastructures artisanales de la commune sont constituées de centres d'enseignement des métiers (CEM) et des garages.

### **7.2.3. Structures locales d'encadrement et d'appui au développement artisanal**

- Coordination provinciale de l'enseignement des métiers ;
- Centre d'Enseignement des Métiers (CEM)
- Groupements à caractère coopératif

## **CHAPITRE VIII. GEOLOGIE, MINES ET MINERAIS**

### **8.1. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR.**

La commune Songa dispose de beaucoup de sites d'exploitation des matériaux locaux de construction : argile, sable, moellon, gravier et granites.

### **8.2. MATERIAUX LOCAUX DE CONSTRUCTION**

Les sites d'exploitation des matériaux locaux de construction sont repris dans le tableau suivant :

Commune	Produits de carrière : Nombre de gisements exploités									Pierre de taille : nombre de gisements exploités	
	Argile	Diorite	Gravier	Latérite	Moellon	Quartzite	Phyllades	Sable	Terre rouge	Granites	Roches gabbroïques
Songa	42	0	10	0	9	-	1	13	2	56	5

En observant le tableau ci haut, on constate que la commune de Songa dispose de 42 gisements d'argile, 10 de graviers, 9 de moellons, 1 de phyllades, 13 de sables, 2 de terre rouge, 56 de granités et 5 de roches gabbroïques

## CHAPITRE IX : ENERGIE

### 9.1. ENERGIE HYDROELECTRIQUE

La commune Songa est desservie en électricité par une (1) ligne présentant les caractéristiques suivantes :

Désignation de la ligne : Kiryama-Rumeza

- Linéaire de la ligne MT : 14,5 km ;
- Linéaire de la ligne BT : 3,35 BT ;
- Nombre de transformateurs : 1 x 100 KVA et 1 x 50 KVA ;
- Nom des centres électrifiés : Rumeza et Manyoni ;
- Nombre de branchements : 27
- Consommation moyenne par client : 68,18 kwh/mois

Tableau 9.1: Desserte en énergie par la DGHER

Commune	Lignes électriques de distribution				Centres électrifiés		
	Désignation de la ligne	Linéaire de la ligne MT(km)	Linéaire de la ligne BT (km)	Nbre de transformateurs	Nom de centres électrifiés	Nbre de branchements	Consommation moyenne par client en KW/mois
Songa	Kiryama-Rumeza	14.5	3.35	1X100 KVA 1X 50 KVA	Rumeza Manyoni	27	68.18
					14	557	

Source : DGHER

### 9.2. DESSERTE EN ENERGIE PAR LES GROUPES ELECTROGENES

En plus des lignes de moyenne tension, on dénombre quelques groupes électrogènes de secours qui sont utilisés dans certains centres de la commune (Paroisse de Rumeza et ETS KIRYAMA) en cas de coupure de courant fourni par la REGIDESO.

### 9.3. BOIS DE CHAUFFE.

Faute d'énergie hydroélectrique en quantité suffisante dans la commune, le bois de chauffe constitue la seule source d'énergie disponible pour la population. Même le chef-lieu de la commune est touché non seulement par l'absence des sources d'énergie, mais aussi par le coût élevé de cette dernière par rapport au revenu de ses populations.

Et aussi longtemps que le pouvoir d'achat des populations sera faible, le bois de chauffe demeurera encore longtemps leur principale source d'énergie avec comme conséquences la menace de disparition des boisements, l'érosion et les perturbations climatiques, ...

### 9.4. INTERVENANTS

Le grand intervenant en matière d'électrification reste la DGHER et la REGIDESO.

## CHAPITRE X : COMMERCE ET SERVICES

### 10.1. COMMERCE

#### 10.1.1. Situation du secteur

En commune Songa, le commerce intérieur a été fortement perturbé pendant la crise. Les circuits de distribution intérieurs, les centres de négoce, les magasins et autres boutiques ont été détruits ou pillés. Les produits importés ont connu des flambées suite à la spéculation et à la contrebande.

#### 10.1.2. Intervenants dans le commerce.

Le secteur commercial est très développé dans la commune Songa. En effet, il est recensé 5 marchés qui procurent à la commune des recettes importantes.

Marché ou centre de négoce	Rentrées annuelles 2005 (Fbu)	Nombre de commerçants	
		H	F
Ndago	3 386 400	15	0
Manyoni	2 642 000	25	1
Kiryama	2 377 000	14	3
Nyabitanga	1 688 000	8	0
Horezo	3 900 000	29	2
<b>Total</b>	<b>13 993 400</b>	<b>91</b>	<b>6</b>

Le nombre de boutiques et cabarets, activités généralement plus dynamiques, est faible. On recense 53 boutiques et 51 cabarets ; 5 boutiques et 2 cabarets sont détenus par des femmes. Sur 7 détaillants, 2 sont des femmes.

Zone	Boutiques		Cabarets		Détaillant	
	H	F	H	F	H	F
Kiryama	10	0	6	0	0	0
Ndago	8	0	10	0	0	0
Muheka	6	0	12	0	2	1
Ruvumvu	9	0	11	0	0	0
Songa	15	5	10	2	3	1
<b>Total commune</b>	<b>48</b>	<b>5</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

### **10.1.3. Produits commercialisés**

#### 10.1.3.1. Produits agricoles

##### *10.1.3.1.1. Produits vivriers, légumes et fruits.*

La grande partie de la production vivrière est commercialisée de façon informelle. Cette commercialisation se passe d'abord au niveau des collines où les commerçants ou même d'autres paysans voisins achètent auprès des producteurs ; ensuite au niveau des marchés hebdomadaires locaux.

A côté de ces marchés plus ou moins organisés, une quantité non négligeable est aussi vendue devant les cases des paysans et le long des routes.

Les produits, ainsi achetés, sont revendus soit directement aux consommateurs, soit aux intermédiaires qui les écoulent essentiellement sur les marchés de la commune.

##### 10.1.3.1.2. Produits d'élevage.

La commercialisation suit pratiquement les mêmes circuits que ceux des produits vivriers à la seule différence que le bétail est vendu sur pied, notamment pour l'approvisionnement de petits centres.

Les prix sont libéralisés et seule la taxe communale est imposée aux vendeurs.

Les transactions s'effectuent par marchandage. Les facteurs qui déterminent les prix, sont, dans la plupart des cas, l'aspect physique de l'animal, son poids et son âge.

Le contrôle sanitaire tant pour les animaux vifs que pour la viande est assuré par des techniciens vétérinaires dans les centres ou chefs-lieux des communes où ces techniciens sont disponibles. Dans la plupart des cas, particulièrement loin des centres, les produits d'élevage comme la viande sont vendus sans contrôle sanitaire préalable.

La productivité laitière des vaches de race locale (Ankolé) est très faible et les possibilités de vente de lait obtenu le sont également, car elle est destinée à l'autoconsommation des ménages.

##### 10.1.3.2. Produits forestiers

Les produits forestiers concernent les bois de chauffe et le bois scié artisanal.

Concernant ce dernier produit, sa consommation est exclusivement locale.

Les marchés de bois de chauffe et du charbon de bois sont informels au point que la quantité commercialisée est difficile à estimer.

#### **10.1.4. Unités de mesure et prix**

##### 10.1.4.1. Unités de mesure

Les unités de mesure utilisées dépendent aussi bien du type et de l'importance du marché que du volume des produits à commercialiser.

Ainsi, au chef lieu de la province et à moindre mesure aux chefs lieux des communes, les transactions se font par des mesures conventionnelles qui sont :

Unités conventionnelles utilisées dans le commerce

Kg	Litre	Mètre	Yarde	Paire	Pièce	Sac	Stère	Bouteille	Boîte	Tas	Paquets	Casse role	panier

##### 10.1.4.2. Prix.

Les prix sont libéralisés. Ils ne sont ni fixés ni contrôlés. Les rencontres entre acheteurs et producteurs se font de façon informelle. Chaque opérateur économique est libre d'acheter les produits à n'importe quel centre de négoce. Il en est de même du producteur qui est libre de vendre à n'importe quel acheteur qui se présente. Les prix sont généralement discutés librement entre les deux parties en présence et le niveau de transaction se règle par la loi de l'offre et de la demande ; excepté pour un certain nombre de produits comme la bière, le sucre,

#### **10.1.5. Infrastructures de transformation.**

##### 10.1.5.1. Produits agricoles

Pour les produits agricoles, la commune ne dispose pas d'infrastructures de transformation au vrai sens du mot. La majorité de la population utilise encore des outils traditionnels pour la transformation de leurs produits : mortiers, pilons et quelquefois moulin pour la mouture de tubercules et céréales en farine.

##### 10.1.5.2. Produits et sous-produits d'élevage.

Il n'existe pas d'infrastructures pour transformer les produits et sous-produits de l'élevage. La viande, provenant de l'abattage de toutes les espèces, est le produit le plus important de la commune. Concernant le lait, la traite demeure encore artisanale. Dans la commune, le lait est destiné à la consommation de la famille et de l'éleveur.

La technologie de séchage et de conservation des peaux, en vue de l'obtention des cuirs destinés à l'exportation, n'est pas développée dans cette commune.

### 10.1.5.3. Produits forestiers :

Les produits forestiers vendus clandestinement dans la commune sont notamment le charbon, les planches, les madriers, les poteaux et les perches.

### 10.1.6. Infrastructures de conservation et de stockage.

Cette section concerne beaucoup plus les produits agricoles que ceux d'élevage et autres. En effet, tous les produits faisant objet de commercialisation dans la commune, n'ont pas d'infrastructures adéquates de conservation ni de stockage.

Avant leur commercialisation, les produits agricoles subissent généralement un traitement post-récolte. Cette phase comprend le conditionnement, la conservation et le stockage pour permettre au producteur d'assurer la disponibilité alimentaire et d'organiser la commercialisation à n'importe quel moment.

#### 10.1.6.1. Conservation

En l'absence d'infrastructures adéquates de stockage et de conditionnement à travers la commune, une bonne partie de la production est immédiatement vendue après la récolte.

Pour diminuer les pertes causées par de petits insectes ichtyophages et phytophages, les agriculteurs recourent à des méthodes rudimentaires identifiées ci-dessous.

Les modes de conservation des produits agricoles recensés dans la commune sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 10.3 : Modes de conservation des produits agricoles

<b>Modes de conservation</b>	<b>Produits</b>
Sac	Haricots grains, Arachides gousses et graines ; Tournesols, Riz, Sorgho, Petits pois et Maïs grains
Air libre	Maïs épis et grains ; Pomme de terre
Panier	Farine de Manioc
Champs	Manioc, Pomme de terre, autres Tubercules
Grenier	Maïs carotte et Sorgho épis
Hangar	Maïs carotte ; Pomme de terre
Fût	Arachides graines, riz, haricot
Galleries	Colocases, tubercules

Source : Agronome communal/DPAE

### 10.1.6.2. Stockage.

Pour stocker leurs produits, les paysans utilisent souvent des sacs, des paniers ou les déposent en vrac au grenier tandis que les opérateurs économiques disposent leurs produits dans des fûts et sacs dans les hangars. Les produits stockés ne constituent pas souvent des stocks tampon, mais sont plutôt en instance de vente.

### 10.1.8. Intervenants

- Etat ;
- Opérateurs économiques ;

### 10.1.9. Infrastructures de transport et communication

#### 10.1.9.1. Transport routier

Tableau 10.1.9.1. Réseau routier et pistes rurales

Point Départ	Point Arrivée	Longueur (km)	Catégorie de routes	Nature de revêtement					Etat
				Terre latéritique compactée (TNNB)	non et non latéritique (TLC)	Bitumé	Pavée	Mixte ( préciser par chiffre correspondant)	
<b>Ngahwe</b>	Murembwe	40	R.N	X					Mauvais
<b>Jiji</b>	Kibarazi	12	R.C	X					Mauvais
<b>Ndago</b>	Manyoni	6	P.R	X					Mauvais
<b>Rusama</b>	Kibarazi	4	P.R	X					Mauvais
<b>Muzinda</b>	Jiji	5	P.R	X					Mauvais
<b>Rutundwe</b>	Gahanda	6	P.R	X					Mauvais
<b>Nyamizi</b>	Murambi	5	P.R	X					Mauvais
<b>Musenyi</b>	Muheka	5	P.R	X					Mauvais
<b>Rumeza</b>	Kiruri	5	P.R	X					Mauvais
<b>Total Commune</b>		88							

Source : Chef de zone RN : Routes nationales RP : Routes inter provinciales, R.C. : Routes intercommunales, PR : Pistes rurales ;



L'ensemble du réseau routier de la commune totalise 88 km et est dans un mauvais état. Certaines pistes sont impraticables particulièrement en saison de pluies. Les ponts et les ponceaux qui desservent la commune sont également vétustes.

En commune Songa, le trafic n'est pas développé dans la mesure où la fréquentation est irrégulière ; la praticabilité des routes et pistes rurales sont respectivement occasionnelles et saisonnières. La cause principale de cette situation est le mauvais état des routes.

*Trafic et praticabilité des routes et pistes rurales*

Point Départ	Point Arrivée	Praticabilité	Fréquentation	Trafic					
				Permanente / Saisonnière	Régulière / Saisonnière / Occasionnelle	Nbre camions / Mois	Nbre remorques / Mois	Nbre Bus / Mois	Nbre camionnettes / Mois
Songa	Kiryama	Permanente	Régulière	15	4	150	90	90	400 000

Source : Chef de Zone

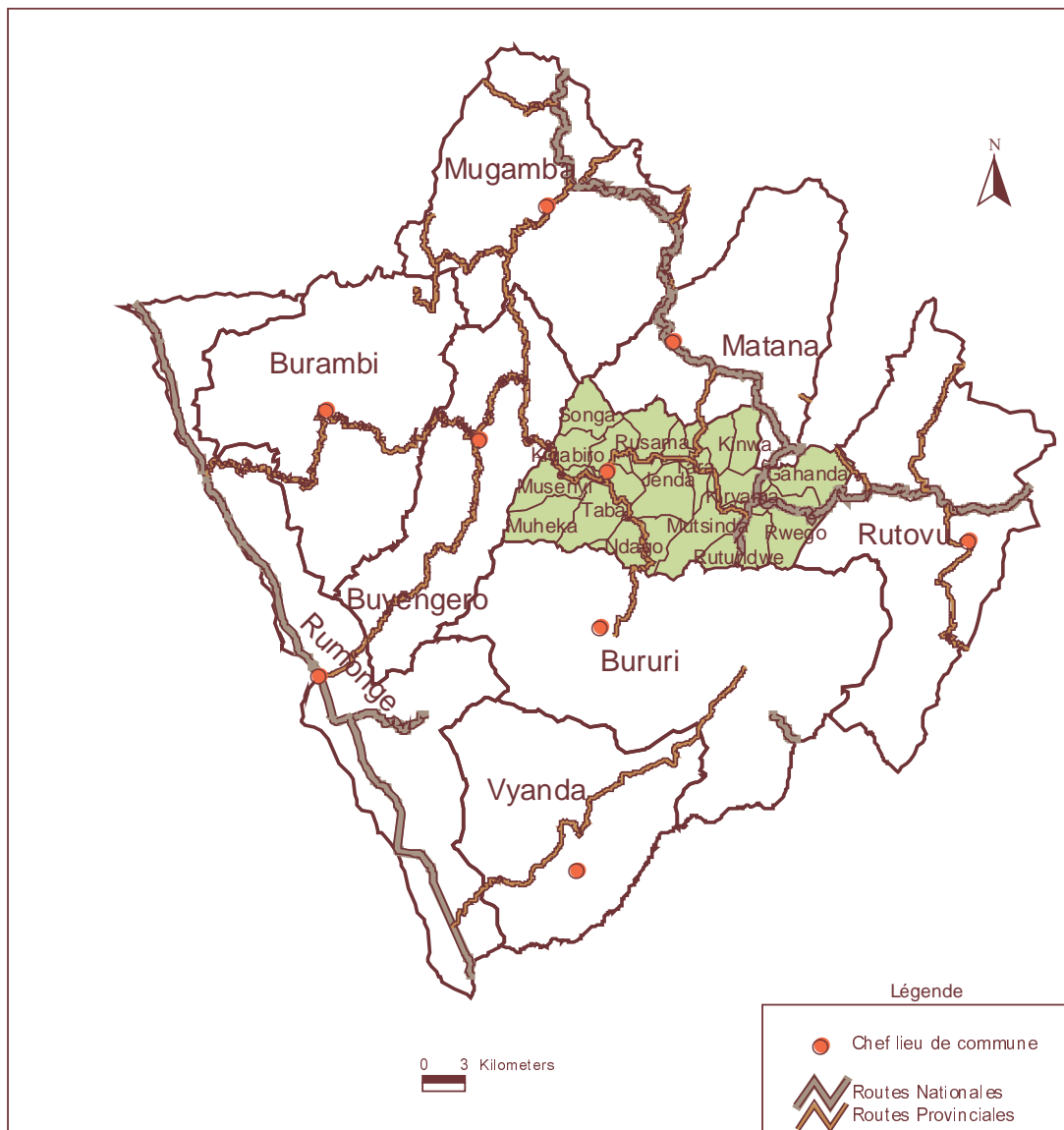
La moyenne mensuelle des véhicules qui animent le trafic dans cette commune est remarquable entre les mois de mai et septembre.

Pour le reste de l'année, il y a forte diminution du trafic, à cause de l'état défectueux des routes et des pistes.

Pour conséquent, les taxes perçues par la commune les mêmes fluctuations. Un programme de réhabilitation du réseau routier de toute la commune est envisagée avec l'appui du PTPCE, sans oublier le concours de la population locale.

Entre les communes Bururi et Songa, quatre ponts sont élevés sur la rivière Jiji, à quatre endroits différents. Les deux axes vers Matana traversent la rivière Kibarazi ; tandis que la liaison Songa-Buyengero emprunte le pont de la Murembwe. Il importe de noter que les sept ponts dont trois en structure métallique, deux en béton et deux en bois, sont en bon état. Les planches de nivellement sur la traversée sont remplacées tous les deux ans par l'administration avec l'appui des quelques utilisations.

## Le réseau routier de la commune



## Ponts et ponceaux

Ponts								Ponceaux						
Nom de la route		Nom du pont	Longueur du pont (m)	Nature des matériaux			Etat	Nom du ponceau	Longueur du ponceau (m)	Nature des matériaux			Etat	
				Bois	Métal	Béton	Bon / Mauvais			Bois	Métal	Béton	Bon / Mauvais	
Point Départ	Point Arrivé													
Bururi	Matana	Jiji	12		X	X		Bon	Muhorera	6	X			Bon
Bururi	Ndago	Jiji	8			X		Bon	Kibazwa	6	X			Mauvais
Songa	Matana	Kibarazi	6		X			Bon						
Songa	Buyengero	Murembwe	8				X	Bon						
Bihari	Matana	Kibarazi	6				X	Bon						
Nyavyamo	Rutundwe	Jiji	8		X	X		Bon						
Nyavyamo	Nyakigongo	Jiji	7		X			Bon						
Total			55											

Source : Chef de Zone

#### 10.1.9.1.1. Etat du réseau routier et parc automobile.

Bien que déterminant pour l'évacuation des produits agricoles, des animaux et l'approvisionnement de l'intérieur en produits manufacturés, le réseau routier de l'ensemble de la commune (routes communales et pistes rurales) est en très mauvais état. La dégradation du réseau routier en terre, ainsi que le peu de véhicules utilitaires (pour le transport des biens et des personnes) ont eu pour conséquence le développement des transports de biens par portage sur tête ; les quantités ainsi transportées par voyage étant très limitées.

#### 10.1.9.2. Réseau aérien

Ce type de réseau n'est pas usité en commune Songa.

### **10.1.10. Principaux flux intercommunaux**

#### 10.1.10.1. Flux intercommunaux

Il n'existe pas de données sur les quantités des produits qui font l'objet des échanges intercommunaux. Elles sont même difficiles à cerner à cause de plusieurs points d'entrée et de sortie. Néanmoins, les opérateurs économiques renseignent que d'une manière générale la commune Songa reçoit plus particulièrement de l'huile de palme de la commune Rumonge, du sucre de Rutana et les produits manufacturés de Bujumbura. Par contre, elle expédie du haricots et de la banane dans d'autres communes limitrophes.

#### 10.1.7.2. Flux commerciaux avec les communes limitrophe

Les renseignements disponibles font état des échanges commerciaux entre la commune Songa et les communes frontalières. La commune Songa entretient des échanges commerciaux, par voie terrestre, avec les communes Matana, Bururi, Buyengero, Rutovu et Mugamba via les routes intercommunales. Il s'agit pratiquement des transactions concernant les produits vivriers, les intrants agricoles et le gros bétail.

### **10.1.11. Postes et Télécommunication**

La commune Songa ne dispose pas de bureau de poste, de téléphone fixe, ni de fax ; la communication se fait uniquement par la téléphonie cellulaire (Onamob et Télécél). Un projet d'installation de téléphonie fixe rurale est envisagé et les premiers matériels sont déjà en place.

## **10.2. SERVICES**

### **10.2.1. Institutions financières**

#### 10.2.1. 1. Institutions financières bancaires

En commune Songa, aucune institution financière bancaire n'est implantée.

#### 10.2.1. 2. Institutions financières non bancaires

Aucune institution financière non bancaire n'est implantée dans la commune.

### **10.2.2. Tourisme et hôtellerie**

La commune Songa ne dispose ni infrastructure touristique, ni hôtelière.

## **10.3. INTERVENANTS**

Le PTPCE, le projet Bututsi

## CHAPITRE XI : ACTION SOCIALE

### 11.1. SITUATION ACTUELLE

Dans la commune Songa, beaucoup de familles rencontrent des difficultés de subsistance. Cela se remarque surtout quand on compte le nombre de différents groupes de gens malheureux à savoir : les enfants orphelins du Sida, les enfants vulnérables et illégitimes, les sinistrés de la guerre, les veuves et les personnes âgées, etc. Il est donc important que des actions spécifiques à ces groupes soient menées afin de soulager, tant peu soit, leurs souffrances

Ces groupes vulnérables connaissent de très graves difficultés à savoir : la faible scolarisation, l'insuffisance de nourriture, l'insuffisance de logement, le faible accès aux soins de santé et l'insuffisance d'encadrement.

Au niveau de la commune Songa, les statistiques des différents groupes se présentent comme suit :

#### 11.1.1. Enfants en difficultés

Dans la commune Songa, on enregistre 275 sinistrés de guerre, 437 orphelins de père et de mère, 240 enfants chefs de ménage, 779 enfants indigents et 5 enfants soldats. En tout, la commune enregistre 4402 enfants en difficulté, toutes catégories confondues.

Tableau 11.1 : Enfants en difficultés

Commune	Nbre d'enfants sinistrés de guerre		Nbre d'enfants de la rue	Nbre d'enfants dans la rue	Nbre Enfants orphelins de père et de mère			Enfants Chefs de ménage	Enfants indigents	Enfants soldats
	Dans les camps	Sur les collines			De guerre	Du sida	naturel			
Songa	0	275	0	0	275	136	301	240	779	5
<b>Total province</b>	<b>0</b>	<b>2468</b>	<b>126</b>	<b>157</b>	<b>4052</b>	<b>2481</b>	<b>4897</b>	<b>686</b>	<b>19978</b>	<b>123</b>

Source : Administration à la base

La commune Songa compte 275 enfants sinistrés de guerre, soit 11 % du total recensé dans la province Bururi. Elle compte par ailleurs 240 enfants chefs de ménages et 5 enfants soldats ; mais n'a pas d'enfants de la rue. Sur les 19978 enfants indigents, 779 sont de Songa, soit 3.8 % du total provincial enregistré en 2005.

Tous ces enfants ont grandement besoin d'être assistés, car les moyens limités dont dispose la commune ne lui permettent pas d'assurer leur scolarité, de leur offrir un logement décent et de les faire soigner.

Tableau 19.1.2 : situation de l'assistance accordée aux orphelins

Commune	Enfants orphelins de père et de mère																
	De guerre						Du sida						Naturel				
	NTO		NTOAA		NTOA		NTO		NTOAA		NTOA	NTO		NTOAA		NTOA	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	H	F	H	F	H
Songa	148	126	148	126	0	0	76	60	76	60	0	18	25	18	25	0	0
<b>Total province</b>	<b>2135</b>	<b>2232</b>	<b>1769</b>	<b>1853</b>	<b>293</b>	<b>312</b>	<b>1436</b>	<b>1239</b>	<b>1037</b>	<b>934</b>	<b>423</b>	<b>237</b>	<b>2220</b>	<b>2166</b>	<b>1970</b>	<b>463</b>	<b>449</b>

Source : Administration à la base

NTO : Nombre total d'orphelins ; NTOAA : Nombre total d'orphelins à assister NTOA : Nombre total d'orphelins assistés

### **11.1.2. Victimes de violences**

Des mesures et actions de protection et de réparation des dommages subis par les différentes catégories de victimes de violences sont entreprises par différents intervenants à savoir les tribunaux, les ligues de droit de l'homme, et quelques ONGs (FVS). Cette ONG intervient dans la prise en charge de l'aspect psychosocial et les structures de santé dans la prise en charge médicale. Signalons que beaucoup de cas de violences ne sont pas déclarés pour des raisons socioculturelles.

En 2005, la commune Songa n'a enregistré aucun cas de violence sexuelle.

### **11.1.3.. Veufs, mères célibataires et indigents**

Les composantes masculines et féminines des veufs éducateurs représentent respectivement 6% et 94%. Il est à signaler que 944 veufs sont à appuyer dont environ 4% des hommes et 96% de femmes. Les indigents représentent respectivement 46% hommes et 54% de femmes.

Communes	Nbre de veufs éducateurs		Nbre de veufs à appuyer		Nbre de veufs et veuves appuyés		Nbre de mères célibataires	Nbre d'indigents	
	H	F	H	F	H	F		H	F
Songa	63	928	39	905	10	50	192	108	81
<b>Total province</b>	<b>731</b>	<b>429</b>	<b>734</b>	<b>4031</b>	<b>53</b>	<b>203</b>	<b>3268</b>	<b>7680</b>	<b>8860</b>

Source : Administration à la base et associations

### **11.1.3. Intervenants**

FVS/AMADE

## **11.2. REINSERTION ET REINSTALLATION DES SINISTRES**

### **11.3. Evolution des rapatriés de la commune**

Selon le HCR, 64 rapatriés ont regagné la commune de 2002 en septembre 2006.

Cette commune a enregistré environ 0,5% des rapatriés de la province.

Commune	2002	2003	2004	2005	2006	Total de la commune
Songa	8	34	8	6	8	<b>64</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3649</b>	<b>5268</b>	<b>1648</b>	<b>1092</b>	<b>1327</b>	<b>12984</b>

Source : HCR – 11/09/06



## **11.3. HABITAT**

### **11.3.1. Généralités**

Avant la crise de 1993, le taux de maison à toiture améliorée était d'environ 45 %. Le taux de croissance annuel dans le secteur de l'habitat était de 3,3 % et il fallait le doubler pour atteindre l'objectif d'un habitat décent pour tous à l'horizon 2000 que le Gouvernement s'était fixé.

### **11.3.2. Caractérisation de l'habitat rural**

En milieu rural, dans la commune Songa, il existe un seul type d'habitat à savoir l'habitat dispersé. L'habitat groupé est insignifiant dans la commune Songa.

Suivant la qualité des matériaux utilisés dans l'élévation des murs, on distingue les maisons en briques cuites, en adobe et en pisé.

Concernant l'habitat dispersé le nombre de maisons en briques adobes et pisé représente respectivement 58 % et 42 %.

La majorité des maisons, environ 58% sont donc construites en briques adobes. Les maisons en pisé, soit 42 % dénotent souvent un indice de pauvreté de leurs propriétaires.

Avant la crise, l'habitat amélioré était d'environ 45 %. Actuellement, elle est d'environ 42 %. Les types de toiture utilisée sont à prédominance la tôle ( $\pm 70$  %), les tuiles ( $\pm 21$  %) le chaume ( $\pm 9$ %) en habitat dispersé.

Quant au type de pavement, dans le cas de l'habitat dispersé, le ciment est utilisé dans les proportions de 17 % et la terre battue 83 %.

S'agissant de la commodité de l'habitat en milieu rural, 0.5 % des maisons en habitat dispersé sont avec électricité et 15 % seulement raccordées en eau. 99.96 % des maisons ont des latrines extérieures pendant que 0.04 % sont avec latrines intérieures. 54% ont

### **11.3.2.2. Incidences de la crise sur l'habitat**

Dans la commune Songa, 600 maisons ont été détruites suite à la crise. 537 maisons ont été seulement reconstruites. Au niveau provincial, la commune Songa a enregistré 2.8% des destructions totales et 9,6% des reconstructions (Source : Administration locale).

### **11.3.3. Disponibilité des matériaux locaux de construction**

Concernant les matériaux de construction, la commune Songa dispose de 42 gisements d'argile, 10 de graviers, 9 de moellons, 1 de phyllades, 13 de sables, 2 de terre rouge, 56 de granités et 5 de roches gabroïques.

#### **11.3.4. Intervenants**

La Banque Mondiale à travers le PTPCE ;  
La Belgique par le biais du Projet Habitat Rural et Matériaux Locaux de Construction ;  
Le Fonds Belgo Burundais de Réemploi dans le cadre de la construction de nouveaux fours tunnels.

## CHAPITRE XII. SANTE

### 12.1. ETAT ACTUEL DU SECTEUR

La commune Songa dispose de 4 centres de santé répartis dans les zones Muheka, Kiryama, Ndago et Songa. Les principales pathologies rencontrées dans la commune de Songa sont : Le Polio, Maladies diarrhéiques, maladies parasitaires, IST, VIH/SIDA, Infections respiratoires aiguës, malnutrition, Protéines calorique.

La situation sanitaire générale de la commune est caractérisée par la persistance des maladies suivantes : le paludisme, les maladies diarrhéiques, les maladies parasitaires, les maladies sexuellement transmissibles, IRA et le VIH/SIDA.

#### Localisation des structures sanitaires



## **12.2. DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES.**

Le tableau ci-dessous montre que le paludisme est la maladie la plus répandue dans la commune, suivies par les maladies parasitaires et les IRA. Les cas de malnutrition et maladies diarrhéiques sont aussi signalés.

Tableau 12. 1. : Données épidémiologiques de la commune

Centres de santé 4 CDS	Nbre de cas par mois				
	Paludisme	Maladies diarrhéiques	Maladies parasitaires	Infections respiratoires	Malnutrition
<b>Total</b>	<b>583</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>35</b>	<b>21</b>

## **12.3. DONNES SUR LA VACCINATION**

### **12.3.1 Santé de la mère et de l'enfant**

La réalisation des vaccinations est régulière dans les CDS sauf en cas de période de panne de frigo. Au cours de l'année 2005, 12595 doses ont été administrées dont environ 7% de doses antitétaniques, 14,2% de doses antituberculeux, 42% de doses antipolio myélite, 10,2% de doses contre la diphtérie, tétanos et coqueluche, ainsi que 10% de doses anti rougeole.

Tableau n°12.2. : Données sur la vaccination dans la commune

Types de vaccins Année	Antitétanique pour femmes enceintes	BCG	Polio III	DTC Pentavalent III	Rougeole
2005	876	1788	5286	1356	1284

Source : DPS/Bururi

## **12.4. VIH/SIDA**

L'état de dépistage dans la commune révèle que la commune Songa enregistre une association d'appui aux personnes vivant avec le VIH/SIDA et environ 0,2% de personnes séropositives de la province sont prises en charge médicalement pour les infections opportunistes et 0,8% pour les ARV.

Tableau n°12.3 : Prise en charge de PVVS

Commune	Nbre des associations, Centre ou Organisation d'Appui	Nombre de PVVS en charge Médicalement		Nombre de PVVS pris en charge grâce à la caisse de solidarité thérapeutique
		I.O	ARV	
Songa	1	17	3	
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>977</b>	<b>387</b>	

Source : FVS/Bururi

## 12.5. MEDECINE TRADITIONNELLE

La commune dispose de 136 guérisseurs traditionnels connus officiellement mais qui n'ont aucun lien avec la médecine moderne. Celle-ci est uniquement appuyée par 138 accoucheuses traditionnelles dont 42 formées et équipées de kit et 96 non formées.

Tableau n° 12.4. Situation de la médecine traditionnelle

Commune	Tradithérapeutes		Accoucheuses traditionnelles			
	Tradi. Connus officiellement	Trad. ayant des liens avec méd. moderne	Formées avec kit	Formées sans kit	Non formées	Effectif total
Songa	136	0	42	0	96	153
<b>Total Province</b>	<b>531</b>	<b>3</b>	<b>259</b>	<b>57</b>	<b>552</b>	<b>878</b>

Source : Rapport annuel 2005 DPS/Bururi

## 12.6. SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

### 12.6.1. Etablissements sanitaires

Tous les centres de santé sont en bon état même si 2 seulement sont construits avec des matériaux durables et 2 autres en matériaux semi-durables. 1 seul CDS sur les 4 a accès à l'eau et 3 autres sont sans eau. Les CDS de Kiryama et Kiruri sont alimentés en électricité, pendant que celui de Ndago n'en a pas.

3 centres de santé sont complets en équipements standard et bâtiments, et 1 CDS est incomplet.

Tableau n°12.4. Infrastructure sanitaire et commodité

Zone	Type d'Infrastructure	statut	Année de constr.	Mat. de constr.	Etat actuel	Existe eau	Existence électricité	Existence équipement standard	Bâtiments
Muheka	CDS Muheka	GC	-	Semi-Durable	Mauvais	Non	Non	complet	Incompl
Kiryama	CDS Kiryama	GC	-	Durable	Bon	Oui	Oui	complet	complet
Ndago	CDS Ndago	GC	2004	Semi - durable	Bon	Oui	Non	Incomplet	Incompl
Songa	CDS Kiruri	GC	-	Semi-durable	Bon	Non	Oui	Complet	Incompl
Songa	Rumeza	Agrée	Durable	Semi - Durable	Bon	Oui	Oui	Complet	Complet
	Infirmierie ETS Kiryama		-						
Total commune					4B 1M	4O 1N	3O 2N	4 CO 1Inco	2CO 3Inco

Source : DPS/Bururi

### 12.6.2. Pharmacies

La commune Songa ne dispose d'aucune maison de vente des produits pharmaceutiques.

### 12.6.3. Capacité d'accueil et fréquentation des établissements sanitaires

Les CDS de la commune Songa totalisent 32 lits d'hospitalisation qui accueillent en moyenne 11 patients par mois. Ces centres répondent plus ou moins aux besoins en hospitalisation étant donné que le nombre de patients par mois est deux fois la capacité d'accueil des structures de santé. Au regard de ces chiffres, on en déduit qu'il existe 1 lit pour 1430 habitants.

Tableau 12.5 : Répartition des infrastructures de santé dans la commune

Zone	Type d'Infrastructure	Nombre de collines de recensement desservies	Fréquentation par mois	Nombre d'hospitalisés par mois	Nombre de lits
Muheka	CDS Muheka	6	208	4	8
Kiryama	CDS Kiryama	4	108	1	7
Ndago	CDS Ndago	3	122	3	5
Songa	CDS Kiruri	4	184	3	5
Infirmierie Kiryama	ETS	-	-		
<b>Total</b>	<b>4 CDS</b>	<b>17</b>	<b>622</b>	<b>11</b>	<b>25</b>

Source : Rapports 2005–Secteur de santé Cons. : Consultation N.L. : Nombre de lits  
N.H. : Nombre d'hospitalisés

### 12.6.4. Personnel soignant

Les 5 CDS utilisent un personnel technique composé de 6A3, 1 A2, 1TPS, 4 Gestionnaires de santé, 11 aides infirmiers formés et 15 aides infirmiers non formés. Si on considère que la population de la commune est de 45.769 habitants, les ratios suivants se dégagent :

Nombre d'infirmiers par habitant : 1 infirmier (A2 ou A3) pour 6.739 habitants.

Tableau n° 12.6. Personnel soignant de la commune

Commune	Infirmiers			Aides infirmiers		Docteurs/ Spécialistes		TPS
	A1	A2	A3	Formés	Non formés	Généraliste	Spécialiste	
Songa		1	6	11	15	0	0	1
<b>Total Province</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>106</b>	<b>54</b>	<b>133</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

Source : Rapport annuel 2005 DPS/Bururi

T.P.S. : Technicien de promotion de santé (\*) Paramédical : Laborantins, Opérateur, Gestion de service, Préparateur des pharmacies \* Infirmiers : A3, A2, A1 : - Santé publique-santé femme-Anesthésistes.

## 12.7. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

### 12.7.1. Desserte en eau potable par commune

La commune Songa dispose de 566 points d'eau gérés par la Régie Communale de l'Eau (RCE). Ces points d'eau comprennent les sources aménagées, les bornes fontaines et les branchements privés. Les points d'eau fonctionnels représentent environ 47 % alors que les points d'eau non fonctionnels représentent 53 %. Ce qui montre un mauvais fonctionnement de la régie communale de l'eau. Les branchements privés représentent environ 26% des points fonctionnels de la commune. La commune compte 30 ménages pour un point d'eau fonctionnel. Si tous les points défectueux étaient rénovés, il y aurait 14 ménages par point d'eau potable. En moyenne, plus d'un ménage s'approvisionne en eau à 500m de son domicile. On remarque donc, le problème d'eau reste prioritaire dans la commune.

Tableau 12.7. Desserte en eau par commune

Commune	Superficie	Nbre de ménages	Nbre points d'eau										Nbre total de points d'eau				
			SAF	SANF	SNA	BFF	BFNF	BP	PF	PNF	SCEP	Fonctionnel	Non fonctionnels	Total	Nbre de ménage par points d'eau fonctionnels	Nbre de ménage par points d'eau fonctionnels et non	Nb de points d'eau fonctionnels / 500 m
			Songa	232	8052	133	136	153	64	164	69	0	0	10	266	300	566
<b>Total</b>	<b>2460</b>	<b>96245</b>	<b>790</b>	<b>1237</b>	<b>1535</b>	<b>624</b>	<b>926</b>	<b>740</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>2171</b>	<b>2188</b>	<b>4359</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>0,88</b>

Source : RCE/ Province Bururi

### **12.7.2. Réseaux d'adduction d'eau**

L'analyse du tableau ci-dessous montre que la commune Songa compte 10 réseaux d'adduction d'eau totalisant 57km linéaires, 27 réservoirs desservant 58 bornes fontaines dont plus de 53% sont défectueuses. Ce qui montre que la prise en charge de la gestion et de l'entretien des infrastructures d'eau laisse encore beaucoup à désirer.

Les bornes fontaines fonctionnelles contribuent avec un taux d'environ 24% dans l'alimentation en eau des ménages.

Tableau 12.8 : nombre de points d'eau des réseaux

Commune	Nombre réseaux	Nombre de bornes fontaines		Nombre de réservoirs	Linéaires (km) desservis
		BFF	BFNF		
Songa	10	27	31	27	58
<b>Total province</b>	<b>90</b>	<b>381</b>	<b>380</b>	<b>363</b>	<b>536</b>

Source : RCE    BFF : Borne fontaine fonctionnelle    BFNF : Borne fontaine non fonctionnelle.

### **12.7.3. Mode de gestion et d'entretien des infrastructures d'eau**

Normalement, la gestion des infrastructures d'eau en milieu rural est assurée à travers les Régies communales de l'Eau (RCE). L'entretien courant des installations d'eau étant à la charge des usagers des points d'eau et le fontainier communal. Dans les centres urbains et ceux à vocation urbaine, la gestion et l'entretien des infrastructures d'eau incombent à la REGIDESO.

### **12.8. Intervenants**

DGHER, PEA, ONG et quelques privés.



## CHAPITRE XIII. EDUCATION

### 13.0. GENERALITES

Le système d'éducation et de formation dans la commune est organisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture.

L'accès à l'Education au Burundi reste limité du fait de plusieurs facteurs notamment l'alphabétisation ou la scolarisation gratuite, le faible niveau d'instruction des parents ainsi que l'insuffisance d'infrastructures éducatives implantées dans la commune.

Pour pallier à cette lacune, l'on fait recours à l'éducation non formelle qui s'adresse aux jeunes non scolarisés et aux adultes afin de leur donner une éducation de base à travers un programme d'alphabétisation qui se réalise dans les communautés catholiques.

Le retour progressif de la sécurité a permis une remontée des indicateurs de fréquentation scolaire. Les indicateurs en matière de l'éducation sont détaillés dans les tableaux suivants.

### 13.1. ENSEIGNEMENT FORMEL

#### 13.1.1. Enseignement préscolaire

Depuis l'indépendance jusqu'au début des années 1980, l'enseignement préscolaire n'était organisé qu'à Bujumbura. Aujourd'hui, 3 structures organisent l'encadrement de la petite enfance. Il s'agit :

- Des écoles maternelles généralement attachées aux écoles primaires ;
- Des garderies communautaires encadrées par l'association des scouts du Burundi avec l'appui de l'UNICEF ;
- Des cercles communautaires encadrés par TWITEZIMBERE et les associations des parents.

Généralement ces structures accueillent des enfants de 3 à 6 ans.

Tableau n° 13.1 : Effectifs des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire en 2005-2006

Zones	Nombre de préscolaire	Effectifs enfants	Effectifs enseignants	Nombre de salles de cours
Rumeza	1	19	1	1
<b>Total Commune</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Source : Rapport annuel 2005-2006.DPE/BURURI

### 13.1.2. Enseignement primaire

27 écoles primaires dont 24 à cycle complet sont fonctionnelles dans la commune. Elles totalisent 163 salles de classe et 11553 écoliers dont 48,64%. Le personnel enseignant était de 163 unités. Les ratios élèves par salle montrent de légères disparités variant entre 60 et 79 entre les zones. Les ratios élèves par enseignant sont plus équilibrés entre les zones avec des ratios variant entre 26 et 37. Le taux moyen d'abandon au primaire est de 3.10%, tandis que le taux de redoublement s'élève à 30,7%.

Il est remarquer que les ratios élèves par classe restent élevés par rapport aux normes de l'UNESCO, tandis que les ratios élèves par enseignant rentrent dans les normes.

Tableau n° 13.2 : Nombre et capacités d'accueil des écoles primaires

Etablissements Zone	Primaire								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		F	H	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
Songa	5	4	30	979	1023	2002	66	67	30
Muheka	8	6	42	1191	1325	2516	72	60	26
Ruvumvu	4	4	24	884	892	1776	68	74	26
Ndago	3	3	25	949	1032	1981	63	79	31
Kiryama	7	7	42	1616	1662	3278	88	78	37
<b>Tot commune</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>163</b>	<b>5619</b>	<b>5934</b>	<b>11553</b>	<b>357</b>	<b>72</b>	<b>30</b>

Source : Rapport annuel 2006, DPE/Bururi CC : Cycle Complet Ens. : Enseignant

### 13.1.3. Enseignement secondaire

6 écoles secondaires dont 1 seule à cycle complet (Ecole Normale de Rumeza) sont fonctionnelles dans la commune. Elles totalisent 62 salles et 2947 élèves dont 46,2% de filles. Le taux moyen d'abandon de l'école au secondaire est de 0,6%, tandis que le taux de redoublement s'élève à 2,9%.

Les ratios élève par salle montrent des disparités au niveau de la commune. La zone Muheka semble privilégiée avec 36 élèves par classe alors que la zone Kiryama affiche un ratio double de 77 élèves par salle. Les ratios élève par enseignant sont aussi variables et se situent entre 31 élèves par enseignant dans la zone Songa et 62 dans la zone Muheka.

Il est à remarquer que les ratios élèves par classe et élèves par enseignant restent élevés par rapport aux normes de l'UNESCO.

Tableau 13.3. : Nombre et capacités d'accueil des écoles secondaires

Etablissements Zone	Secondaire								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		F	G	T		Elèves/ Salle	Elèves/ Ens
Songa (E.N. Rumeza)	2	1	322	485	544	1029	34	32	31
Kiryama	1	-	10	425	348	773	17	77	45
Muheka	1	-	8	120	166	286	8	36	36
Ruvumvu	1	-	4	115	124	239	7	59	34
Ndago	1	-	8	216	403	619	10	77	62
<b>Total Commune</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>62</b>	<b>1361</b>	<b>1585</b>	<b>2946</b>	<b>76</b>	<b>57</b>	<b>45</b>

Source: Rapport scolaire 2005-2006 DPE Bururi

#### 13.1.4. Enseignement technique professionnel

La commune Songa dispose d'une école technique professionnelle de 14 salles de classe et 38 enseignants. Ces écoles totalisent un effectif de 821 élèves dont 14,4 % de filles. Le ratio élève/salle est de 59, tandis que le ratio élève / enseignant est de 22. Ce qui montre que ces écoles rentrent dans les normes de l'UNESCO.

Tableau 13.4 : Nombre et capacités d'accueil de l'école technique professionnelle

Etablissements Zone	Technique								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		F	G	T		Elèves/ Salle	Elèves/ Ens
Kiryama	1	1	14	118	703	821	38	59	22
<b>Tot comm.</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>118</b>	<b>703</b>	<b>821</b>	<b>38</b>	<b>59</b>	<b>22</b>

Source : Rapport annuel 2006 DPE/Bururi CC: Cycle complet Ens : Enseignant

### 13.1.5. Situation du personnel enseignant

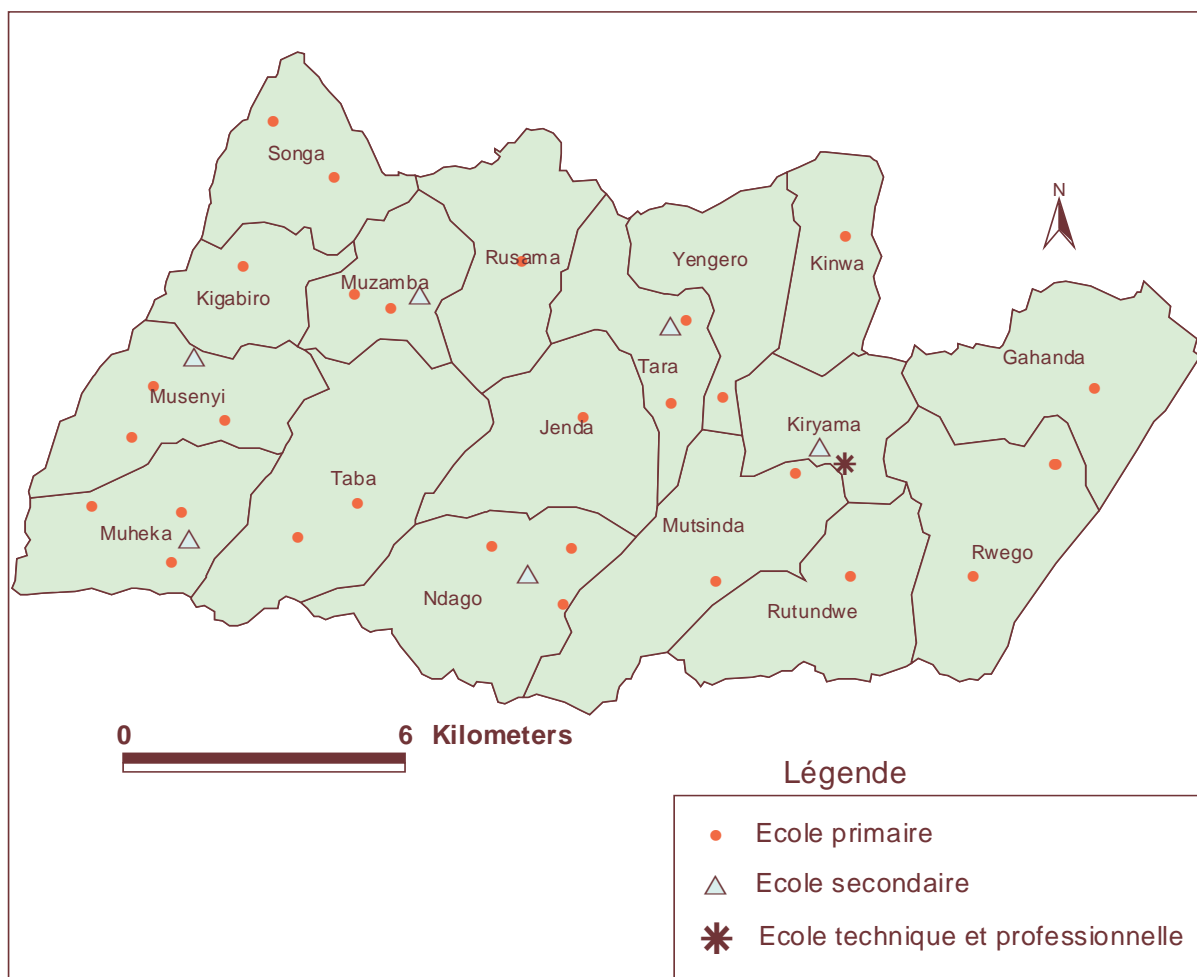
En commune Songa, le nombre total d'enseignants à l'école primaire est de 357 dont 47% de sexe féminin. Au secondaire, l'effectif total des enseignants est de 76 dont 22,4% de sexe féminin.

Tableau 13.5 : Personnel enseignant de la commune

Zone	Ecoles primaires			Ecoles secondaires		
	H	F	Total	H	F	Total
Songa	37	29	66	20	14	34
Muheka	36	36	72	13	5	18
Ruvumvu	38	30	68	6	1	7
Ndago	34	29	63	8	2	10
Kiryama	43	45	88	12	5	17
<b>Tot commune</b>	<b>188</b>	<b>169</b>	<b>357</b>	<b>59</b>	<b>27</b>	<b>86</b>

Source : Rapport annuel 2006 DPE/Bururi

### Infrastructures scolaires de la commune en 2005-2006



## 13.2. ENSEIGNEMENT INFORMEL

L'éducation non formelle englobe les formations dispensées en dehors du système d'enseignement formel classique. Elle couvre les centres d'instruction et d'alphabétisation encadrée par les églises, le secteur de l'Artisanat et de l'Enseignement des Métiers ainsi que le secteur de l'alphabétisation des adultes encadré par le Centre National d'Alphabétisation.

### 13.2.1. Ecoles Yaga Mukama

Les écoles Yaga Mukama sont des écoles d'enseignement catholique. Le Bureau National pour l'Enseignement Catholique (BNEC) renseigne que les écoles Yagamukama du Burundi comptent actuellement plus de 300.000 élèves. En ce qui concerne l'âge d'admission des élèves, il ne semble pas y avoir d'uniformité dans la limitation de l'âge, chaque diocèse restant autonome dans l'organisation de ses écoles.

Traditionnellement, la formation dispensée dans ces institutions avait un but à prédominance spirituelle si bien que même l'enseignement de la lecture n'avait d'autre objectif que de permettre au candidat chrétien de lire la Bible et le Catéchisme. Dans le contexte actuel, la formation dispensée dans les écoles Yagamukama vise au-delà de l'acquisition des connaissances et des valeurs chrétiennes, la transmission de connaissances de base par l'alphabétisation et la connaissance du milieu rural afin de leur permettre de mieux s'intégrer dans leur communauté.

En commune Songa, ces écoles ne reçoivent plus les enfants en âge de scolarisation. Elles reçoivent seulement des hommes et des filles (femmes) adultes. C'est le catéchuménat des adultes qui est appliqué.

Tableau 13.6 : Nombre et capacités d'accueil des écoles Yagamukama (A/S 2005-2006)

Etablissements Paroisse	Yagamukama/Ecoles coraniques								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
Rumeza	6	-	12	176	189	365	9	31	41
<b>Total comm.</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>176</b>	<b>189</b>	<b>365</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>41</b>

Source : Rapport annuel 2005-2006, Paroisse CC : Cycle complet Ens : Enseignant

### **13.2.2. Centres d'alphabétisation**

Les thèmes traités dans les séances d'alphabétisation sont relatifs à la vie quotidienne et en rapport avec l'agriculture et l'élevage moderne, la nutrition, l'habitat décent, la santé, l'hygiène, le planning familial, les métiers, l'épargne.

Les caractéristiques de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes sont notamment la pénurie d'animateurs alphabétiseurs, l'absentéisme des auditeurs et le manque de suivi.

L'animation des centres d'alphabétisation est assurée par des volontaires dont les prestations sont bénévoles (les plus employés sont les catéchistes).

Il n'y a pas de Centres d'Alphabétisation dans la commune.

### **13.2.3. Ecoles des métiers**

Les écoles de métiers sont des écoles d'enseignement professionnel. Les métiers enseignés sont entre autres la maçonnerie, la menuiserie et la couture.

Il n'existe pas d'écoles des métiers (A/S 2005- 2006) dans la commune.

## **13.3. GESTION DU SYSTEME SCOLAIRE**

La commune Songa dispose d'un canton scolaire. La gestion du système scolaire dans la commune est assurée par l'inspection cantonale de l'enseignement. A la tête de chaque canton scolaire se trouve un inspecteur de l'enseignement qui est sous l'autorité hiérarchique de la direction provinciale de l'enseignement. Celle-ci travaille en étroite collaboration avec le comité des parents d'élèves qui est une représentation des communautés. Cette collaboration permet aux parents de s'impliquer dans la gestion scolaire de la commune.

## **13.4. EFFICACITE DU SYSTEME**

Le système est d'une efficacité interne réduit. Le taux de redoublement est de 30,7% au primaire contre 2,9% au secondaire. Le taux de déperdition est de 3,1% au primaire contre 0,6% au secondaire. Sur le plan pédagogique, les enseignants du primaire sont qualifiés, mais les élèves comme les enseignants ont des manuels insuffisants. Au secondaire, on enregistre un certain nombre d'enseignants non qualifiés sur le plan pédagogique, pour prester à ce degré d'enseignement. Ici comme au primaire, les élèves et les enseignants n'ont pas de manuels suffisants.

## **13.5. INTERVENANTS**

Ministère de l'Education Nationale, Confessions religieuses, UNESCO, population, administration communale.

## **CHAPITRE XVI : JEUNESSE ET SPORT**

### **14.1. JEUNESSE**

#### **14.1.1. Généralités**

En commune Songa, les activités sportives classiques comme le Foot Ball, le Volley Ball, le Basket Ball et l'athlétisme sont essentiellement organisées dans les écoles secondaires.

De jeunes athlètes encadrées par un enseignant et assistés par un opérateur économique natif de la commune, est entrain de s'affirmer au niveau des compétitions nationales et internationales.

Les secteurs du sport et de l'encadrement multidimensionnel de la jeunesse souffrent de l'insuffisance des moyens.

Les infrastructures sportives répondant aux normes n'existent qu'à l'ETS Kiryama qui a été construite par des frères de l'instruction chrétienne, de nationalité canadienne et à Rutundwe par l'ONG Madre Tereza onuly. Mais là aussi, les ballons se suffisent plus, parce qu'ils coûtent cher.

En milieu rural, le sport est progressivement organisé.

Les encadreurs de la jeunesse ne sont pas motivés.

#### **14.1.2. Encadrement des jeunes**

Avec la promotion des mouvements d'actions catholiques, de petits groupes de jeunes ont essayé de se mettre ensemble pour des travaux d'auto promotion. Les initiatives du genre sont observées en zones Ruvumvu et Songa, particulièrement pour la fabrication des briques et la production des plants pour l'agroforesterie.

Les jeunes déscolarisés de la zone Kiryama se lancent dans le petit commerce le long de la route et au petit centre de Kiryama même.

L'ETS, Kiryama a organisé des cours d'alphabétisation et de couture à l'intention des jeunes.

C'est une initiative très louable qui devrait être soutenue par le Ministère de la jeunesse et sport.

Concernant la lutte contre le Sida, dans toutes les écoles secondaires de la commune Songa, des clubs de Stop Sida existent, même s'ils ne font pas preuve d'un dynamisme identique.

Trois groupes de jeunes tambourinaires se distinguent : le groupe de l'ETS Kiryama, celui de Horezo (en zone Muheka) et celui de Jenda en zone Ndago.

Le club culturel féminin du Collège communal Muheka est très apprécié et représente valablement la commune en genre traditionnel. Les jeunes scolarisés sont organisés par l'administration communale et les responsables scolarisés en camps de travail.

L'ONG Madre Tereza organise chaque année une compétition sportive athlétique et culturelle à Rutundwe avec prix aux meilleurs.

Association (amicale des sportifs de Songa) encadre les disciplines de Basket ball et volley ball.

Tableau n° 16.1. : Structures d'encadrement des jeunes

Commune	Types d'associations		Nbre d'association	Types d'encadrement/ Domaines d'intervention	Nbre de jeunes encadrés		
					H	F	Total
	Sportive	Culturelle					
Songa	Athlétisme (1) Volley ball (3) Basket ball (1) Foot ball (2)	Ingoma (2) Umuyebe (2) Amazina (5) Chansons traditionnelles + instruments (1) Groupes culturels (6)	15	Activités sportives, danses traditionnelles	260	200	460
<b>Tot province</b>			<b>118</b>	-	<b>4156</b>	<b>1608</b>	<b>5764</b>

Source : Administration communale.

L'organisation de l'encadrement des jeunes de la commune Songa se fait à travers 2 types d'associations : les associations sportives et culturelles.

Ces associations participent à la promotion de la culture nationale, particulièrement au niveau des danses traditionnelles. Les jeunes filles sont suffisamment représentées sur le plan culturel et le sont moins dans les activités sportives.

Les élèves filles de l'ETS Kiryama pratique la danse du tambour au sein du club culturel de cet établissement.

Dans l'ensemble de la province Bururi, après Matana et Rumonge, la commune Songa occupe la 3<sup>ème</sup> place avec 15 % des effectifs des jeunes encadrés au sein des activités.



## **14. 2. SPORT**

### **14.2.1 Généralités**

Malgré des insuffisances tant au niveau des infrastructures que des équipements, la pratique du sport dans différentes disciplines est une réalité en commune Songa. Le sport est un important facteur d'encadrement de la population en général et de la jeunesse en particulier mais aussi un facteur d'éducation et de cohésion sociale dont la contribution au retour à la paix et à la réconciliation nationale est remarquable.

Les activités sportives sont financées localement par Madre Tereza et association ainsi que la commune et l'Etat surtout lors des compétitions internationales. Le football et l'athlétisme absorbant la majeure partie de la contribution gouvernementale. L'initiative privée est mise à contribution dans la promotion du sport, en particulier par le biais des fédérations sportives. Des athlètes évoluent dans des clubs groupés en Associations et en Fédération coiffées par le Comité National Olympique (C.N.O). Par ailleurs, les performances des athlètes burundais dans les compétitions intergouvernementales sont généralement bonnes et parfois très bonnes.

Néanmoins, au niveau des sports collectifs, il apparaît que le niveau a fortement baissé ces dernières années, même pour le football qui pourtant depuis l'année 1997 bénéficie d'une assistance substantielle de la FIFA.

Les activités sportives ne sont pas financées de façon systématique au niveau des communes. A Songa il n'existe pas de quota financier à proprement parler. Cependant, grâce aux écoles secondaires, des rencontres interscolaires sont organisées chaque année avec l'encouragement du Ministère de l'Education nationale.

C'est grâce à ces compétitions que les Collèges Communaux Kivumu et Kiryama ont pu faire découvrir leurs jeunes athlètes, aujourd'hui inscrits aux palmarès internationaux. Le club d'Athlétisme de Songa est le mieux connu ; tandis que pour les autres disciplines, il n'est existant que des équipes scolaires.

#### 14.2.2. Infrastructures et types de sports pratiqués

En 2003, au Football, la commune Songa venait après Rumonge en terme d'effectifs de pratiquants, au B.B et au V.B cette commune arrivait en tête. Sa place par rapport aux autres communes montre que la jeunesse diversifie ses activités sportives, malgré les contraintes matérielles observées (terrains insuffisants, ballons et encadrements insuffisants et / au inexistant).

Tableau n° 16.2: Type de sport et nombre de terrains

Infrastructures type sport Commune	Foot ball						Basket ball						Volley ball						Tennis					
	Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants		
		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T
Songa	5	5	-	250	-	250	6	5	1	94	30	124	6	2	4		40	157	0	-	-	-	-	-
<b>Tot province</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>1735</b>	<b>-</b>	<b>1735</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>249</b>	<b>128</b>	<b>377</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>555</b>	<b>196</b>	<b>751</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>30</b>

Source : administration communale      B : Bon      M : Mauvais

La natation, le hand ball et la gymnastique de salle ne sont pas pratiqués dans la commune Songa.

Concernant la natation, il importe de noter que la seule piscine existante en province Bururi se trouve à Buta (non fonctionnelle).

Tableau n° 16.3 : Type de sport et nombre de terrains

Infrastructures type sport Commune	Piscine						Handball						Gymnase							
	Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants				
		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		
Songa	-	-	-	-	-	-	1	1	-	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Tot province</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>150</b>	<b>59</b>	<b>209</b>		

Source : Administration Communale

### **14.3. PATRIMOINE CULTUREL**

#### **14.3.1. Généralités**

Le patrimoine culturel constitue l'ensemble des éléments matériels et non matériels qui contribue à maintenir et à développer l'identité culturelle d'un peuple. La commune Songa connaît une diversité folklorique à savoir le tambour, l'Umuyebe, L'inanga, L'Ikembe, Amazina, un club d'athlétisme, Imvyino, des danses traditionnelles tant féminines que masculines, ainsi que des équipes sportives de football, de volley ball et de Basket ball, sans oublier le hand ball à l'ETS de Kiryama.

#### **14.3.2. Principales caractéristiques du patrimoine culturel immobilier**

La colline Songa fut une ancienne site de minerais à base duquel on forgeait des houes, des serpes, des lances et d'autres instruments, métaux : Hanches, couteaux, etc. La commune Songa est entourée de rivières : Jiji, Murembwe et Kibarazi.

La colline Rutundwe abrite un stade a fin de construction qui a des dimensions olympiques. La même colline un centre de rayonnement : un poste téléviseur, un équipement sportif et culturel susceptible à une perfection. (Groupe électrogène, tenue des tambourinaires, tenue des danseurs, tenue des joueurs et une salle de pièces de théâtre).

#### **14.3.3. Intervenants**

L'Etat, l'UNESCO, L'UNICEF, CONFEJES, FEDERATIONS, ONG Locales et Internationales, Ministères partenaires, ASBL, Clubs...

## **CHAPITRE XV JUSTICE**

### **15.1. GENERALITES**

La justice constitue une condition sine qua none de la cohésion et de la pérennité de la société.

Le concept de justice renferme deux aspects :

Un idéal : un service public par lequel l'Etat exerce une des prérogatives de sa souveraineté. C'est par elle que la puissance publique garantit la jouissance paisible des droits civils, le respect des libertés publiques individuelles et collectives et des droits fondamentaux de l'homme.

Une justice saine et équitable permet l'épanouissement de tout un chacun et la prospérité d'une nation. Suite aux crises répétitives qu'a connu le pays particulièrement en 1993, les Burundais se sont installés dans une crise sans précédent où des vies humaines, des infrastructures ont été détruites par ceux-là même qui devaient défendre le véritable état de droit.

Le secteur de la justice n'a pas été épargné à l'endroit de son personnel et des ses infrastructures. Cette situation a accentué les besoins tant matériels qu'humains dans ce secteur.

Pour appuyer ce secteur, et pour permettre le fonctionnement de ses différents services, des programmes nationaux et internationaux se sont multipliés ; des réformes institutionnelles et structurelles sont en cours.

Le Ministère de la Justice est décentralisé jusqu'au niveau des provinces et communes où l'on trouve des tribunaux de grande instance des tribunaux de résidence.

### **15.2. SERVICES JUDICIAIRES.**

#### **15.2.1. Types de services judiciaires.**

Les services judiciaires de la commune Songa compte un tribunal de résidence ayant son siège au chef lieu de la commune.

#### **15.2.2. Performances des services judiciaires.**

##### **15.2.2.1. Litiges civils**

Selon les informations recueillies auprès des archives du tribunal de résidence à Songa, la performance des services judiciaires pourrait se résumer comme suit :

Le nombre de dossiers à traiter au cours de l'année de référence est de 372 dont 123 restant au début de l'année de référence et 249 dossiers enregistrés l'année en cours.

En considérant le nombre de dossiers jugés et clôturés qui est de 126, il ressort qu'environ 34% des dossiers à traiter, ont été jugés et clôturés ; ce qui montre que la performance est faible dans la commune.

Au cours de la même année 23 dossiers ont été exécutés, soit environ 18% des dossiers jugés et clôturés ; c'est-à-dire que la performance au niveau des jugements rendus et ceux exécutés est médiocre.

De ce qui précède, on peut conclure que la commune Songa est plus performante en jugement et clôture des dossiers qu'en leur exécution.

Ce contre performance s'explique particulièrement par la moyenne très basse des dossiers exécutés.

#### 15.2.2.2. Litiges pénaux

Le nombre de dossiers à traiter au cours de l'année de référence est de 226 dont 85 restant au début de l'année de référence et 151 dossiers enregistrés l'année en cours.

En considérant le nombre de dossiers jugés et clôturés qui est de 162, il ressort qu'environ 72 % des dossiers à traiter, ont été jugés et clôturés ; ce qui montre que la performance est bonne. Sur les 162 jugés et clôturés, 35 ont été exécutés, soit une performance d'environ 22%.

De ce qui précède, on peut conclure que la commune Songa est moins performante en exécution des jugements rendus qu'en jugement et clôture des dossiers. Ce contre performance s'explique particulièrement par la moyenne basse des jugements exécutés.

L'appréciation des performances de ce service peut se lire à travers le tableau suivant :

Type de litige	Dossiers restant au début de l'année de référence	Nombre de dossiers enregistrés	Nombre de dossiers jugés et clôturés	Nombre de dossiers jugés avant faire droit	Nombre de dossiers en cours	Nombre de dossiers transmis	Nombre de dossiers fixes	nombre de dossiers exécutés	Nombre de dossiers non encore exécutés
Litiges civils	123	249	126	35	166	1	249	23	23
Litiges pénaux	85	151	162	30	145	0	151	35	64
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>400</b>	<b>288</b>	<b>65</b>	<b>311</b>	<b>1</b>	<b>400</b>	<b>58</b>	<b>87</b>

Source : Tribunal de résidence Songa

### **15.3. INFRASTRUCTURES**

Les locaux de travail des services judiciaires de la commune sont insuffisants et étroits et en mauvais état. Ces locaux une salle d'audience équipée de mobiliers insuffisants. Il n'y a ni eau et ni électricité. Même les latrines ne sont pas installées.

### **15.4. EQUIPEMENTS**

Le tribunal de résidence de Songa n'a qu'une vieille machine à écrire. Il n'y a ni photocopieuse ni ordinateur.

Concernant le matériel technique, il n'y en a pratiquement pas. Le mobilier est Comme moyen de déplacement le tribunal de résidence ne dispose même pas d'un vélo.

### **15.4. PERSONNEL**

Le personnel de ce tribunal de résidence est composé d'1 Juge président, de 4 juges, de 5 greffiers.

### **15.5. Justice gracieuse**

La justice gracieuse est l'une des institutions auxiliaires de la justice. Elle est rendue par le Conseil des Notables de la colline ainsi que les conseillers collinaires nouvellement élus par la population. Ces conseillers sont institués sur toute l'étendue de la Province.

La composition du Conseil des Notables est fixée par les usages locaux tandis que celle des conseils de colline est fixée par la loi N° 1/016 du 20/04/2005 portant organisation de l'administration communale.

La procédure suivie devant ces conseils est fixée par les usages locaux sous réserve du respect des règles relatives à la récusation, au respect du secret professionnel et l'ordre public. Le travail des membres est fait à titre bénévole.

La justice gracieuse est rendue régulièrement par 1421 notables dont 466 dans la zone Kiryama, 323 dans la zone Ndago, 256 dans la zone Muheka, 180 dans la zone Songa et 196 dans la zone Ruvumvu. Ces notables affirment presque à l'unanimité que la justice traditionnelle est indépendante de l'administration locale.

### **15.6. INTERVENANTS**

- Le Ministère de la Justice.
- RCN Justice et démocratie
- Favoriser le système de jumelage
- Chercher les bailleurs de fonds et partenaires

## **CHAP. XVI. PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT**

### **16.1. FACTEURS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT**

La commune Songa dispose d'un potentiel de développement très varié. Elle est aussi agricole que pastorale. Son appartenance à deux régions naturelles, son relief, son climat et son réseau de transport routier quoique en mauvais état, lui confèrent des facteurs propices à son développement socio-économique.

Les principaux indicateurs favorables au développement de la commune sont :

1. La position géographique de la commune Songa permet le développement du trafic commercial avec les communes voisines ;
2. Le relief de la commune est très escarpé avec un grand potentiel hydrique ; ce qui est favorable à l'alimentation en eau par gravité et à la production de l'électricité.
3. Le climat : la commune s'étend sur deux régions naturelles (le Bututsi et le Mumirwa) aux climats variés et favorables aux différents types de cultures vivrières et de rente).
4. La disponibilité des superficies des marais (environ 1060ha) constitue une autre possibilité d'extension des terres à emblaver notamment pour le développement des étangs piscicoles ;
5. Les conditions agro – écologiques de la commune permettent le développement de l'horticulture, la fruiticulture et les cultures maraîchères ;
6. Dans le domaine pastoral, le climat du Bututsi est favorable à l'élevage du gros et petit bétail. La présence d'arbres à fleur constitue un atout pour l'apiculture.
7. Ses infrastructures sanitaires vétérinaires en mauvais état peuvent être réhabilitées et contribuer au développement de l'élevage ;
8. Le potentiel forestier est relativement important dans la commune pour la production du bois de chauffage, du charbon de bois, du bois d'œuvre...
9. La commune dispose suffisamment de matériaux de construction : Argile, gravier, moellon, quartzo-phyloïdes, sable, terre rouge, granites, roches gabraïques.
10. Les services publics d'encadrement : la commune dispose d'un nombre important des structures spécialisées des Ministères : Agriculture et Elevage, Santé, Education, Justice...
11. Les agents de développement : la commune compte un certain nombre d'agents de développement dynamiques : Projet Bututsi, CORDAID, PRASAB, COPED, COOPEC....

## **16.2. CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT**

De manière générale, les contraintes peuvent être regroupées en trois catégories : contraintes techniques et administratives, contraintes économiques et financières, et contraintes socioculturelles.

### **16.2.1. Contraintes d'ordre technique**

1. Le blocage le plus important dans le domaine agricole est l'encadrement approprié des agriculteurs dans les communes.
2. Le caractère traditionnel des méthodes de production agricole : utilisation du matériel végétal, la recrudescence de plusieurs maladies des cultures ;
3. Les semences et les boutures améliorées sont quasi inexistantes d'où la faible production agricole.
4. Au niveau de l'élevage, l'insuffisance de la vulgarisation du cheptel de race améliorée, les diverses maladies des animaux domestiques et l'amenuisement des pâturages naturels sont les principaux blocages de ce secteur.
5. Le mauvais état des routes, surtout les pistes rurales de desserte agricole, qui entrave l'évacuation normale des produits commercialisables;
6. L'insuffisance des moyens de transport;
7. L'inefficacité de la plupart des services étatiques d'encadrement (insuffisance des effectifs, manque de recyclages et d'équipement, salaires modiques...);
8. L'insuffisance des intrants agricoles et de l'élevage ainsi que les difficultés de s'en procurer dues entre autres à leurs coûts très élevés une fois disponibles sur les marchés ;
9. Le mode de conditionnement et l'insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles et d'élevage qui ne peuvent permettre le progrès du secteur agricole ;
10. La destruction de l'environnement par des pratiques agricoles non appropriées, la coupe incontrôlée de bois, les feux de brousse...



### **16.2.2. Contraintes d'ordre économique et financières**

1. L'accès difficile au crédit ; les institutions financières existantes octroient difficilement les crédits aux agri-éleveurs par manque de garanties à présenter;
2. L'inefficacité des circuits de commercialisation qui restent bloqués par des problèmes liés au mauvais état des infrastructures de transport ;
3. Le manque d'une usine de transformation du café cerise en café fully washed dans la commune ;
4. L'insuffisance de la législation commerciale, notamment au niveau de la standardisation des poids et mesures ;
5. Le faible pouvoir d'achat de la population ;
6. Les prix bas accordés au producteur ;
7. L'insuffisance et l'état de délabrement très avancé des infrastructures de production et zoo sanitaires (couloirs d'aspersion...), des infrastructures de transport (routes, ponts,) et énergétiques (centrales électriques).

### **16.2.3. Contraintes d'ordre socioculturel**

1. Les difficultés d'approvisionnement en eau potable dû au type d'habitat dispersé qui donne lieu à la recrudescence des maladies diarrhéiques et autres maladies d'origine hydrique ;
2. Le faible degré d'implication des collectivités aux activités de développement ;
3. La croyance persistante à la sorcellerie et aux pratiques fétichistes ;
4. L'augmentation du nombre de vulnérable suite aux effets de la crise et de la pandémie du VIH/SIDA (orphelins, jeunes de la rue et dans la rue, enfants chefs des ménages, ... ) ;
5. L'insuffisance et l'état de délabrement des infrastructures à caractère social (centres de santé, établissements scolaires, infrastructures sportives, ...).

### **16.3. STRATEGIES ET ACTIONS A MENER**

#### **16.3.1. Stratégies**

L'analyse de la situation des différents secteurs laisse entrevoir que la stratégie pour le développement de la commune devrait se baser sur l'accroissement de la production agricole, sur le développement de l'élevage, de l'artisanat et du commerce.

Il s'agira de mobiliser toutes les ressources de la commune en vue de subvenir aux besoins alimentaires de la population tant quantitativement que qualitativement ; c'est à dire assurer la sécurité alimentaire de la commune. Dans ce contexte, le programme de développement doit aussi impliquer l'éradication de la pauvreté grâce à un accroissement de la productivité/production et le dégagement du surplus permettant des effets multiplicateurs des investissements et la mobilisation des partenaires de développement de plus en plus nombreux et diversifiés. Cette stratégie arriverait également à réduire les prix de revient des produits vivriers par des mesures appropriées.

En outre, le climat de la région du Mumirwa permet le développement de la culture du caféier, de l'arachide, de la patate douce, des fruits et des légumes. Dans le Bututsi, le climat est aussi favorable aux cultures du théier, de la pomme de terre, de la patate douce, du petit pois, du maïs, du blé, du haricot,...

Une attention particulière sera accordée l'extension des cultures de rente et vivrières, qui constituent des sources de revenus de la quasi-totalité des ménages de la commune. Il sera alors question de trouver des approches de solutions pour cette commune qui ne dispose que du caféier comme culture de rente sur son territoire.

La pomme de terre, les légumes et les fruits sont recherchés pour satisfaire les besoins des centres urbains de Bururi, Rumonge et de Bujumbura. L'augmentation de ces spéculations devra être une des missions à assigner particulièrement à la commune.

Concernant les autres spéculations, les efforts seront menés pour conserver et/ou augmenter les productions actuelles.

Pour les élevages, les interventions intensives seront axées sur les bovins de races améliorées à stabulation permanente suite l'amenuisement de pâturages naturels suffisants ;

Cependant, l'accent sera aussi mis sur le développement de petits ruminants, dont la reproduction est rapide et nombreuse et n'exigeant pas de vastes pâturages.

### **16.3.2. Actions à développer**

La mise en œuvre de la politique de développement s'articulera autour des actions de production et de la vulgarisation agricole, d'augmentation de la production agricole, d'aménagement de l'espace rural et des actions basées sur les relations inter et intra-sectorielles. Il s'agira aussi du développement de l'artisanat, car les terres cultivables deviennent de plus en plus exiguës suite à l'accroissement démographique.

**Tableau 16.1. STRATEGIES ET ACTIONS A MENER**

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
1. Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terres fertiles ;</li> <li>• Main d'œuvre abondante et laborieuse;</li> <li>• Conditions écologiques favorables à l'agriculture ;</li> <li>• Existence des marais à aménager.</li> <li>• Culture industrielle développée (caféier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des terres cultivables</li> <li>• Utilisation des outils rudimentaires ;</li> <li>• Carence des intrants améliorés ;</li> <li>• Méthodes culturales traditionnelles et non améliorées ;</li> <li>• Manque d'encadrement agricole ;</li> <li>• Manque de financement ;</li> <li>• Manque d'infrastructures agricoles.</li> <li>• Manque d'usine à café</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibiliser des intrants améliorés ;</li> <li>• Améliorer l'encadrement agricole ;</li> <li>• Former les encadreurs agricoles en techniques d'encadrement ;</li> <li>• Construire des infrastructures de conservation des produits agricoles.</li> <li>• Installer une usine à café dans la commune</li> </ul>
2. Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte demande de chèvres de race améliorée</li> <li>• Demande croissante des produits d'élevage.</li> <li>• Existence d'associations d'apiculteurs ;</li> <li>• Présence de plusieurs essences d'arbres à fleurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'intrants d'élevage ;</li> <li>• Insuffisance d'encadreurs ;</li> <li>• Absence de races améliorées</li> <li>• Manque de moyens de déplacement pour les encadreurs ;</li> <li>• Absence de financement pour le développement du secteur d'élevage ;</li> <li>• Manque de produits vétérinaires pour lutter contre les maladies.</li> <li>• Infrastructures abandonnées ;</li> <li>• Manque d'encadrement de l'apiculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'élevage de petits ruminants;</li> <li>• Repeupler le cheptel bovin et introduire des bovins de races améliorées;</li> <li>• Octroyer un moyen de déplacement au vétérinaire communal;</li> <li>• Recruter les encadreurs collinaires ;</li> <li>• Former les encadreurs dans le domaine de l'apiculture ;</li> <li>• Appuyer techniquement et financièrement les associations apicoles existantes ;</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
3. Pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de marais favorables à la pisciculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'étangs piscicoles dans la commune</li> <li>- Méconnaissance de la gestion et des pratiques piscicoles ;</li> <li>- Absence d'une structure d'encadrement technique ;</li> <li>- Difficultés d'approvisionnement en alvins ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer des étangs piscicoles et des centres de production des alvins de bonne qualité ;</li> </ul>
4. Forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un code forestier qui réglemente le patrimoine forestier ;</li> <li>- Condition climatique favorable au maintien de l'agroforesterie ;</li> <li>- Existence des institutions chargées de la protection et de la conservation du patrimoine forestier ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité institutionnelle en matière de gestion et d'aménagement des forêts ;</li> <li>- Budget insuffisant des services forestiers ;</li> <li>- Faible recherche-développement pour maîtriser le processus allant de la sélection de la bonne semence jusqu'au bois de qualité ;</li> <li>- Absence d'implication des populations et des administratifs à la base pour élaborer et mettre à jour la législation forestière, le code forestier, le code foncier, le code de l'environnement ainsi que les conventions internationales ayant trait à la gestion des forêts que le pays a ratifiées ;</li> <li>- Manque d'inventaire national actualisé des ressources forestières ;</li> <li>- Absence d'un plan de gestion durable et d'aménagement des forêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un cadre institutionnel de gestion et d'aménagement des forêts ;</li> <li>- Doter les services forestiers d'un budget suffisant pour leur fonctionnement ;</li> <li>- Redynamiser la recherche-développement de la sélection de la bonne semence jusqu'au bois de qualité ;</li> <li>- Impliquer la population et l'administration à la base dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation forestière ;</li> <li>- Actualiser l'inventaire communal des ressources forestières ;</li> <li>- Elaborer un plan de gestion durable et d'aménagement des forêts, dans un cadre participatif et dans l'intérêt des générations présentes et futures.</li> <li>- Traduire en langue nationale les outils de gestion des forêts et les diffuser.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
6. Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune dispose des matières premières et d'une main d'œuvre susceptible de relancer le secteur artisanal, une fois bien exploitées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'un cadre institutionnel solide et stable soutenu par des textes législatifs et réglementaires appropriés ;</li> <li>- Inadéquation de la production et l'écoulement des produits artisanaux ;</li> <li>- L'accès difficile des artisans aux micro-crédits ;</li> <li>- Les problèmes divers liés à la crise politique et socio-économique du pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le cadre institutionnel du secteur artisanal ;</li> <li>- Mettre en place des filières adaptées et des structures appropriées ;</li> <li>- Redynamiser des filières déjà existantes ;</li> <li>- Mettre en place de nouveaux projets d'encadrement des artisans ;</li> <li>- Chercher les marchés d'écoulement ;</li> <li>- Promouvoir les micro- crédits dans le secteur d'artisanat (le Gouvernement).</li> </ul>
7. Géologie, Mines, Minerais et Matériaux locaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des réserves minières ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de moyens financiers d'exploration des ressources minières de la commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire appel aux investisseurs étrangers pour l'exploration des gisements (le Gouvernement) rentables.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
8. Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un réseau hydrographique suffisant pour l'aménagement des centrales hydroélectriques</li> <li>- Possibilité d'exploitation d'autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne, biogaz ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des ressources financières de l'Etat pour électrifier tous les centres ruraux et autres infrastructures socio-économiques (collèges communaux, centres de santé, bureaux communaux...) qui ont besoin d'électricité.</li> <li>- Faibles revenus des ménages pour accéder aux raccordements en électricité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser le plan directeur de l'électrification de la commune ;</li> <li>- Négocier les financements nécessaires à l'exécution du plan directeur d'électrification communale;</li> <li>- Réaliser les études d'exécution des projets des micros centrales hydroélectriques, des lignes électriques et d'installations photovoltaïques retenues ;</li> <li>- Exécuter tous les projets retenus</li> <li>- Informer les ménages ruraux sur la technologie du biogaz et mettre sur pieds des systèmes de financements des installations en faveur des demandeurs ;</li> <li>- Promouvoir l'utilisation des systèmes solaires photovoltaïques par les ménages ruraux au moyen de l'information et de la formation des futures bénéficiaires et par la réduction des taxes qui constituent aujourd'hui une barrière importante au développement de cette technologie.</li> <li>- Electrifier tous les centres de la commune, centres de santé, collèges communaux et autres projets économiquement rentables.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
9. Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des produits agricoles et d'élevage ;</li> <li>- la situation géographique de la commune qui facilite le trafic commercial avec les communes voisines;</li> <li>- Disponibilité des voies d'accès aux différents marchés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impraticabilité de quelques pistes rurales ;</li> <li>- Les infrastructures commerciales non aménagées ;</li> <li>- Désorganisation du circuit de commercialisation ;</li> <li>- Faible accès au crédit pour les petits commerçants ;</li> <li>- Taux d'intérêt bancaire élevé ;</li> <li>- Faibles revenus des ménages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager/réhabiliter les pistes rurales ;</li> <li>- Réhabiliter/ Aménager les infrastructures commerciales ;</li> <li>- Disponibiliser les produits en vue de la stabilisation des prix.</li> </ul>
10. Tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un hôtel dans la commune ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise perception du phénomène touristique ;</li> <li>- Absence de personnes qualifiées dans le secteur ;</li> <li>- Insuffisance des infrastructures et structures d'accueil ;</li> <li>- Manque d'un plan directeur de développement du tourisme ;</li> <li>- L'absence de budget ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation des actions médiatiques de sensibilisation et de publicité sur l'importance du tourisme ;</li> <li>- Réhabiliter les infrastructures existantes ;</li> <li>- Intéresser l'investisseur privé dans le secteur touristique ;</li> <li>- Aménager des infrastructures d'accueil ;</li> <li>- Organiser des réceptions aux visiteurs et</li> <li>- Vanter les beautés des sites et de réserves naturelles forestières de la commune.</li> </ul>



Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
11. Institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de deux institutions de micro finance : COOPEC et COPED</li> <li>- Existence des périodes des campagnes de paie pour les caféiculteurs et théiculteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible revenu de la population, d'où manque d'épargne à déposer dans les institutions financières ;</li> <li>- Manque d'hypothèques à présenter pour accéder aux crédits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un fonds de garantie pour faciliter l'accès aux crédits.</li> </ul>
12. Coopératives et associations de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des institutions de micro finance et de plusieurs associations d'auto - développement</li> <li>- Existence d'un service étatique provincial s'occupant du MAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences difficiles d'octroi des crédits par les institutions de micro – finance aux associations d'auto développement ;</li> <li>- Procédures d'agrément officiel des associations d'auto -développement très longues et coûteuses ;</li> <li>- Insuffisance d'encadrement des associations naissantes ;</li> <li>- Manque de formation des associations en organisation et gestion de leurs biens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les procédures d'agrément des associations</li> <li>- Encadrer les associations d'auto développement ;</li> <li>- Former continuellement les membres des associations et des coopératives en organisation et gestion</li> </ul>
13. Transport et communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un réseau routier quoiqu'en mauvais état ;</li> <li>- Couverture partielle de la commune par 2 réseaux de téléphonie mobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais état des routes communales et pistes rurales;</li> <li>- Insuffisance du parc automobile pour le transport des personnes et des biens ;</li> <li>- -Manque de bureau postal dans la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir régulièrement les routes ;</li> <li>- Implanter un bureau postal dans la commune.</li> <li>- Encourager les transporteurs à circuler dans la commune.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
14. Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population de la commune est consciente du rôle qu'elle doit jouer en matière de développement de l'éducation ;</li> <li>- Existence d'au moins une école primaire sur chaque colline de recensement ;</li> <li>- Implication effective des collectivités locales dans l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance d'infrastructures et équipements scolaires ;</li> <li>- Insuffisance de personnel enseignant qualifié au secondaire;</li> <li>- Manque de manuels des élèves et des enseignants ;</li> <li>- Manque de centres d'enseignement des métiers pour accueillir les déscolarisés et les non scolarisés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire 2 écoles primaires par colline de recensement ;</li> <li>- Construire 2 collèges communaux dans chaque zone ;</li> <li>- Réhabiliter et équiper les écoles primaires existantes ;</li> <li>- Construire des homes pour enseignants;</li> <li>- octroyer au chargé de la carte scolaire et à l'inspecteur cantonal des moyens de déplacement ;</li> <li>- recruter le personnel enseignant qualifié pour le secondaire;</li> <li>- Construire un centre d'enseignement des métiers dans la commune ;</li> <li>- Introduire de nouvelles filières dans les centres d'enseignement des métiers suivant la demande du marché de travail ;</li> </ul>
15. Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une population sensible sur l'insuffisance des infrastructures sanitaires, des équipements et du personnel soignant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements sanitaires non équipés ;</li> <li>- Insuffisance du personnel soignant ;</li> <li>- Insuffisance de formation du personnel soignant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter et équiper les CDS existants ;</li> <li>- Doter les CDS d'un personnel qualifié et suffisant ;</li> <li>- Motiver et recycler le personnel soignant ;</li> <li>- Appuyer techniquement les CDS;</li> <li>- Approvisionner régulièrement les CDS en médicaments ;</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
16. Habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Talents réels dans la fabrication des matériaux de construction ;</li> <li>- Existence de plusieurs sites d'exploitation des matériaux locaux de construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de crédits en faveur des producteurs des matériaux locaux de construction ;</li> <li>- Absence d'un circuit organisé de commercialisation des produits à base de terre cuite ;</li> <li>- Non-respect des normes pour les produits fabriqués.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une politique nationale de promotion des matériaux locaux de construction réglementant la conformité de la production au respect de l'environnement (le gouvernement) ;</li> <li>- Promouvoir des associations et des groupements de la « filière habitat ».</li> </ul>
17. Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de beaucoup de ressources en eau non exploitées dans la commune : sources d'urgence, aquifères (eaux souterraines), étangs et cours d'eau ;</li> <li>- Relief généralement escarpé et mieux adapté à l'aménagement des sources d'eau à des fins d'adductions gravitaire,</li> <li>- Economiquement moins onéreux par rapport au système par pompage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources financières limitées de la commune;</li> <li>- Multitude d'infrastructures d'eau endommagées suite à la crise;</li> <li>- Torpillage du fonctionnement des RCE (détournement des fonds des RCE par leurs gestionnaires, ingérences des autorités administratives dans la gestion des fonds des RCE et leur utilisation à des fins autres que celles de l'eau).</li> <li>- Manque de prise de conscience (de l'importance de la ressource eau) des gestionnaires des installations d'eau et de leurs usagers ;</li> <li>- Déboisement anarchique des bassins versants, conjugué avec l'effet néfaste des feux de brousse contribue fortement à la réduction du potentiel hydrique ;</li> <li>- Technologies utilisées très limitées et souvent inappropriées dans la mise en valeur des ressources eau ;</li> <li>- Insuffisance des techniciens bien formés en techniques d'alimentation en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et cartographier toutes les ressources en eau (source sources d'urgence, aquifères, étangs et cours d'eau), existantes dans la commune ;</li> <li>- Réhabiliter toutes les infrastructures d'eau endommagées dans la commune.</li> <li>- Redynamiser les structures de gestion des infrastructures d'eau (RCE) ;</li> <li>- Sensibiliser la population à la bonne utilisation, à la prise en charge de l'entretien et de la gestion des installations d'eau ;</li> <li>- Reboiser systématiquement tous les bassins versants et plateaux dénudés pour juguler la déperdition du potentiel hydrique de la province.</li> <li>- Mener une étude sur les techniques appropriées de mise en valeur des différents types de ressources en eau et les vulgariser ;</li> <li>- Former des techniciens en alimentation en eau en nombre suffisant ;</li> <li>- Elaborer un programme général d'approvisionnement en eau de la province ;</li> <li>- Mobiliser les financements pour la mise en œuvre du programme.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
18. Jeunesse et sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des mouvements d'encadrement des jeunes à caractère religieux ;</li> <li>- Existence de clubs de jeux dans les différentes disciplines : football, basket-ball et le volley-ball.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse organisationnelle des jeunes qui fait que ces derniers ne puissent pas se prendre en charge ;</li> <li>- Manque ou insuffisance de concertation et de collaboration entre les associations de jeunes ;</li> <li>- Modicité de moyens consacrés au secteur de la jeunesse et des sports ;</li> <li>- Manque ou insuffisance de coordination des activités relatives à l'encadrement de la jeunesse et des sports ;</li> <li>- Insuffisance des infrastructures sportives ;</li> <li>- Vétusté et manque d'entretien des infrastructures existantes ;</li> <li>- Manque d'équipements pour les clubs sportifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une structure chargée de la coordination des activités relatives à l'encadrement de la jeunesse et des sports,</li> <li>- Renforcer l'encadrement de la jeunesse et des sports par l'organisation des activités sportives et culturelles ainsi que des camps de travail,</li> <li>- Utiliser tous les moyens possibles pour multiplier et entretenir les infrastructures sportives,</li> <li>- Encourager et développer le sport féminin, le sport de masse et le sport traditionnel en favorisant la création des clubs.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
19. Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un tribunal de résidence dans la commune ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tribunaux de résidence</b></li> <li>- Lenteur caractérisée de la justice due à la complexité des procédures à suivre ;</li> <li>- Complexité des dossiers relatifs aux conflits liés aux terres, à la succession et à l'application du Code des personnes et de la famille ;</li> <li>- Personnel non qualifié;</li> <li>- Insuffisance des bureaux, du mobilier et matériel de bureau, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire les locaux des structures judiciaires de la province ;</li> <li>- Rendre opérationnel le centre de formation professionnelle de justice pour remédier à l'insuffisance du personnel qualifié ;</li> <li>- Améliorer les conditions de travail du personnel ;</li> <li>- Traduire les textes de lois en langue nationale (Kirundi) et les diffuser auprès de la population (Ministère).</li> <li>- Donner les moyens de communication au secteur</li> <li>- Allouer un budget conséquent au secteur de la justice ;</li> <li>- Traduire les textes de loi en Kirundi et veiller à leur diffusion ;</li> <li>- Désengorger certains secteurs judiciaires par la création d'autres dans le but d'alléger le volume de dossiers enregistrés dans certains tribunaux ;</li> <li>- Accélérer les procédures judiciaires pour le compte des justiciables</li> </ul>
20. Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une multitude des intervenants dans le secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de beaucoup de type de sinistrés : enfants orphelins, , enfants soldats, enfants chefs des ménages, veufs, mères célibataires, rapatriés, handicapés, personnes âgées non assistées,...</li> <li>- Manque de soins de santé et des frais scolaires pour les enfants en difficultés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer un système de coordination des aides en faveur des sinistrés;</li> <li>- Créer des centres d'accueil et d'écoute pour les personnes traumatisées ;</li> <li>- Sensibiliser la population à la solidarité ;</li> <li>- Apprendre à la population les textes de lois protégeant les enfants et les personnes en difficultés ;</li> <li>- Sensibiliser la population à la prise en charge des enfants au niveau de la famille.</li> </ul>

## CONCLUSION

La commune Songa s'étend sur deux régions naturelles à savoir le Bututsi et le Mumirwa ; son climat est de type tropical tempéré humide de par l'altitude, avec 4 mois de saison sèche et 8 mois de saison pluvieuse. La pluviosité moyenne annuelle est d'environ 1.300mm ; les mois les plus arrosés vont de décembre en avril avec une moyenne de l'ordre de 200mm par mois (170 mm en mars et 232 mm en décembre). La température moyenne est de 24°C avec la moyenne des minima de 18.5°C. L'humidité relative moyenne est faible et avoisine 70 %. Les minima sont inférieurs à 50 % en raison sèche.

Concernant l'agriculture, les six principales cultures vivrières de la commune par ordre d'importance sont : la banane, le manioc, la patate douce, la pomme de terre, le maïs, le haricot.

S'agissant de l'élevage, la commune Songa est de tradition pastorale. Un élevage extensif et semi-intensif de bovins, caprins, ovins, porcins et volailles, est pratiqué dans cette commune. La quasi-totalité des infrastructures zoo sanitaires et équipements ne fonctionne plus.

Les trois types d'artisanat (artisan de production, artisanat de service et artisanat d'art ou décoratif) se développent petit à petit dans la commune Songa.

S'agissant des formations géologiques, des gisements de sulfures de minerais, de tourbe et argiles ont été découverts dans la commune.

En ce qui concerne l'énergie, la desserte en électricité dans la commune reste très basse et souvent limitée à quelques chefs lieux de la commune, faute de pouvoir de paiement des raccordements là où les possibilités existent.

Concernant les activités commerciales de la commune, elles sont essentiellement dominées par le commerce des produits agricoles aussi bien sur les marchés que dans les boutiques, la vente des animaux sur pied, les produits forestiers, quelques produits transformés, ainsi que les produits manufacturés.

Eu égard aux infrastructures routières, les tronçons bitumés sont tous en bon état. Par contre, la totalité des routes en terres battues et pistes rurales sont en très mauvais état ; ce qui constitue un enclavement pour certaines zones de la commune et un grand handicap aux échanges commerciaux entre la commune Songa et les communes voisines.

Du point de vue de la dotation en postes et télécommunication, la commune est partiellement desservie. Malgré l'introduction du téléphone mobile sur le marché, toute la commune n'est pas encore totalement couverte.

S'agissant des banques et institutions financières, la commune abrite une seule banque implantée au chef lieu de la commune (BBCI) et deux institutions financières (COOPEC et COPED). Les conditions d'accès aux crédits et le taux d'intérêt pratiqué restent inaccessible aux fonctionnaires de l'Etat et aux agri-éleveurs.

En ce qui concerne le tourisme et l'hôtellerie, la commune dispose de quelques sites touristiques et des maisons de passage.

Concernant l'action sociale, la commune enregistre plusieurs catégories d'enfants en difficultés, d'orphelins et autres sinistrés. Il s'agit des sinistrés de guerre, des enfants de la rue, des enfants dans la rue, des orphelins de père et de mère, des enfants chefs de ménage, des enfants indigents, des enfants soldats, des victimes de violences, des mères célibataires, des personnes handicapées, des déplacés de guerre et des rapatriés. Les efforts consentis par l'Etat et les associations caritatives pour venir en aide à ces groupes vulnérables, restent encore loin de répondre à leurs besoins les plus élémentaires.

Eu égard à l'habitat, 2 types d'habitat (habitat groupé et l'habitat dispersé) sont rencontrés dans la commune, avec des proportions d'environ 28% pour l'habitat groupé et de 72% l'habitat dispersé. Il est à signaler que ces taux sont estimatifs.

Sur le plan sanitaire, la commune Songa dispose de 4 centres de santé répartis dans les zones Muheka, Kiryama, Ndago et Songa. Les principales pathologies rencontrées dans la commune sont : Le Polio, Maladies diarrhéiques, maladies parasitaires, IST, VIH/SIDA, Infections respiratoires aiguës, malnutrition, Protéines calorique. La situation sanitaire générale de la commune est caractérisée par la persistance des maladies suivantes : le paludisme, les maladies diarrhéiques, les maladies parasitaires, les maladies sexuellement transmissibles, IRA et le VIH/SIDA.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, la commune Songa dispose de 566 points d'eau dont 53% non fonctionnels. Le nombre de points d'eau fonctionnel à 500 m de leurs utilisateurs est de 1,36. D'où un mauvais fonctionnement des RCE. Une sensibilisation accrue des usagers d'installations d'eau, s'avère très nécessaire pour leur entretien et bonne gestion.

Concernant le secteur éducation, la commune compte quatre niveaux d'enseignement :

- L'enseignement préscolaire : 1 école; ratio : 19 enfants/salle.
- L'enseignement primaire : 27 écoles dont 24 à cycle complet. Ratio : 72élèves/salle et 30 élèves/enseignant. Taux de redoublement : 30,7% ; taux d'abandon : 3,1%.
- Les filles représentent 48,5% des effectifs d'élèves du primaire.
- L'enseignement secondaire général: 6 écoles dont 1 à cycle complet. Ratio : 57 élèves/salle et 45 élèves /enseignant. Taux de redoublement: 2,9%; taux d'abandon : 0,6%.
- Les filles représentent 46,2% des effectifs d'élèves du secondaire général.
- L'enseignement secondaire technique : 1écoles à cycle complet. Ratio : 59élèves/salle et 22 élèves/enseignant.

Le personnel enseignant est de sexe féminin dans des proportions de 47% au primaire et de 31% au secondaire.

S'agissant du secteur jeunesse et sport, la commune dispose de 118 associations de jeunes qui regroupent 5764 jeunes dont 28% de filles.

Eu égard au secteur justice, la commune compte 1 tribunal de Résidence. Comme personnel judiciaire spécialisé, il y a 1 Juge Président du tribunal de résidence et 4 juges et 5 greffiers.

Toutes les contraintes, les potentialités et les approches de solutions de chaque secteur d'activité sont consignées dans le chapitre des perspectives.



## BIBLIOGRAPHIE

1. PNUD : La pauvreté au Burundi : le poids de la disparité 1998.
2. PAS : Cadre stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté au Burundi ; document synthèse sur le diagnostic des conditions de vie et de pauvreté 2001.
3. Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme : Politique sectorielle du ministère 2002-2004, 2002.
4. ISTEERBU : Information du système d'information statistique sur la population au Burundi.
5. PNUD/PRRSLP : Plan opérationnel intégré de réintégration/réhabilitation des sinistrés et de lutte contre la pauvreté 2006.
6. Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique : Découpage administratif du Burundi 2005.
7. Banque Mondiale : Enquête participative sur la pauvreté au Burundi 1998.
8. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : Rapport de réflexion sur le crédit agricole au Burundi 1998.
9. Gouvernement de la République du Burundi : Programme d'urgence 2006.
10. PAS : Evaluation des initiatives à la base 2000.
11. PAS : Evaluation des politiques et plans d'actions du secteur de la santé et des services connexes.
12. MISP/Département de la population : Estimation de la population burundaise par sexe et par groupes d'âge quinquennaux selon les circonscriptions administratives (provinces et communes 2005).
13. ISTEERBU : Base de données pour les indicateurs du développement humain durable 1990-2000, mai 2002.
14. PAS : Evaluation et mise à jour des politiques et plans d'actions sectoriels de réduction de la pauvreté : Volet Agriculture et Développement du monde rural 2000.
15. PAS : Evaluation des politiques et plans d'actions de réinsertion et de réinstallation des sinistrés 2000.
16. PAS : Evaluation et mise à jour des politiques et plans d'actions sectoriels de réduction de la pauvreté : Volet Education et services connexes 2000.
17. PNUD/UNOPS : Monographie de la province du Sud Kivu (RDC) 1998.
18. DPAE/Bururi : Rapport annuel 1995.
19. MISP/PDCLCP : Plan triennal de développement socio-économique de la province Bururi (2001-2003) ; novembre 2000.
20. HCR

21. Direction Provinciale de l'Enseignement Bururi : Rapports annuels 2004-2005 et 2005-2006
22. Direction Provinciale de la Santé Bururi Rapport annuel 2005
23. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction : population Burundaise de 1990 à 2003 : Estimation Projet BDI/99/P04-Appui à l'Elaboration et la mise en œuvre de la politique Nationale de la Population.
24. Ministère de la planification du Développement et de Reconstruction : appui à la prise en compte des questions de population dans les programmes de développement : Population Burundaise en 2003.
25. Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ; Rép. du Burundi- IFES USAID-Bujumbura-janvier 2005 : Découpage administratif du Burundi 2005.
26. OCIBU : République du Burundi : Rapport Annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 ;2005
27. OTB : République du Burundi : Rapports Annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 :2005.
28. SOGESTAL : Rapports annuels 2003 ;2004 ;2005
29. COGERCO-République du Burundi : Rapports annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 ;2005

## ANNEXES

### ATELIER PROVINCIAL DE VALIDATION DES MONOGRAPHIES COMMUNALES ET PROVINCIALE DE LA PROVINCE DE BURURI

#### PROCES VERBAL

L'an deux mille six, le troisième jour du mois d'août, se sont réunis autour du Conseiller Principal du Gouverneur de la province Bururi, tous les responsables sectoriels provinciaux et communaux dont liste en annexe, tous les administrateurs de communes, l'Antenne provinciale du Plan à Bururi et une équipe du Programme d'Appui à la Gouvernance, Sous Programme Planification Locale, pour procéder à la restitution et à la validation technique des projets de monographies communales et provinciales.

Cette validation est intervenue deux semaines après la remise des documents provisoires aux participants ci hauts cités pour lecture et correction.

Une journée de travail regroupant chaque sectoriel provincial et ses agents communaux a précédé la présente cérémonie de validation officielle.

Après présentation des corrections, amendements aux textes initiaux et enrichissements apportés par les différents responsables sectoriels aux niveaux communal et provincial, ainsi que les administrateurs communaux, les participants à l'atelier de restitution et validation technique ont adopté le fond et la forme des documents présentés.

Les documents validés sont :

1. La monographie de la commune Burambi
2. La monographie de la commune Bururi
3. La monographie de la commune Buyengero
4. La monographie de la commune Matana
5. La monographie de la commune Mugaruba
6. La monographie de la commune Rumonge
7. La monographie de la commune Rutovu
8. La monographie de la commune Songa
9. La monographie de la commune Vyanda
  
10. La monographie de la province Bururi

Fait à Bururi, le 03 août 2006.

L'Antenne provinciale  
du Plan à Bururi

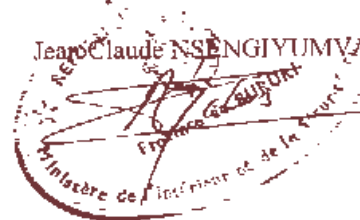
Edouard HATUNGIMANA

L'Expert représentant le SPPL

Prosper NIYOKINDI















Le Conseiller Principal du Gouverneur  
de la province Bururi














Jean Claude NSENGIYUMVA



**ATELIER DE RESTITUTION ET VALIDATION TECHNIQUE DES  
MONOGRAPHIES COMMUNALES ET PROVINCIALE.**

**Liste des responsables provinciaux et administrateurs communaux.**

Noms et prénoms	Fonction	Secteur d'activité	Signature
1. NTIBINONOYE Léonidas	Conseiller au Cabinet du Gouverneur	Jeunesse, sport et culture	
2. NDIKUMANA Salvator	CT/CPLS Bururi	Social/santé VIH/SIDA	
3. MBISAMAKORO Gérard	Chef de service/Agri Elev/DPAE	Agriculture et l'Elevage	
4. NYANDWI Vincent	Médecin vétérinaire provincial	Elevage	
5. NIYONGABO Joseph	Inspecteur Régional des forêts	Forêt	
6. BIZINDAVYI Epimaque	Chef de service pistes rurales	Transport	
7. NIMENYA Hermès	BPS	Santé	
8. HAKIZIMANA Zacharie	Chef du service planification DPE	Education	
9. NIYUNGEKO Edouard	Coordonnateur Régional FVS/AMADE	Santé /VIH/Sida	
10. GAKEZI Maurice	Chef Régional Sud de l'ONATEL	Communication	
11. HAKIZIMANA Thérèse	Cadre /Projet Bututsi	Action sociale	
12. NSENGIYUMVA J Claude	Conseiller Principal du Gouverneur	Eau	
13. BIZIMANA Déo	Juge Président du Tribunal de Grande Instance	Justice	
14. RIVUZIMANA J Claude	Chef d'Antenne d'Urbanisme et Habitat en zone Sud	Habitat	

Noms et prénoms	Fonction	Secteur d'activité	Signature
15. HATUNGIMANA Edouard	APP Bururi	MPDRN	
16. NDAYISENGA Spéciose	Journaliste	ABP Bururi	
17. HABONAYO Augustin	COPED	Jeunesse et sport	
18. NIYONIZIGIYE Albin	PRASAB	Agriculture	
19. NDAYUBAHA Emmanuel	Chef de Région Sud Régideso	Eau et Energie	
20. RIBAKARE Pierre Paul	Commune Bururi	Tous les secteurs	
21. NDIKUMASABO Raphaël	Commune Songa	Tous les secteurs	
22. MANIRAKIZA Eraste	Commune Burambi	Tous les secteurs	
23. NGENDABIZI Innocent	Commune Buyengero	Tous les secteurs	
24. NIZIGIYIMANA Juma Eric	Commune Rumonge	Tous les secteurs	
25. NDIZIGIYE Félicité	Commune Mugamba	Tous les secteurs	
26. HAGERIMANA Emmanuel	Commune Matana	Tous les secteurs	
27. NDUWIMANA Cyprien	Commune Vyanda	Tous les secteurs	
28. NJEJIMANA Adélin	Commune Rutovu	Tous les secteurs	